

Bièvreisère
communauté



Rapport Développement durable 2023

Version présentée pour acte au conseil communautaire du 12 février 2024

Contribution préalable au Débat d’Orientation Budgétaire pour le budget 2024 en application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement dite « Grenelle 2 ».

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

Sommaire

Sommaire	3
Table des figures	5
Table des tableaux.....	5
Préambule	7
1. Politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère au regard des finalités nationales du développement durable.....	11
2. Actions de Bièvre Isère Communauté au regard des enjeux territoriaux de développement durable	19
2.1 Aménager durablement	19
2.2 Contribuer à l'autonomie énergétique	33
2.3 Ménager les ressources du territoire.....	47
2.4 Favoriser le bien-être de la population.....	63
2.5 Renforcer l'attractivité économique par la promotion de mode de consommation et de production durables.....	75
2.6 Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.....	81
En résumé.....	91

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

Table des figures

Figure 1 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux	7
Figure 2 : La contribution des 17 Objectifs de Développement Durable sur 7 dimensions transversales (Agence Française de Développement, 2022)	8
Figure 3 : Résultats d’audit de Bièvre Isère sur le référentiel Climat Air Énergie	12
Figure 4 : Résultats d’audit de Bièvre Isère sur le référentiel économie circulaire	13
Figure 5 : Contribution des politiques transversales structurantes de Bièvre Isère Communauté aux 5 finalités du développement durable	17
Figure 6 : Logo AVELO2, ADEME 2021	19
Figure 7 : Priorisation des axes structurants du schéma des circulations douces	22
Figure 8 : Exemple de carte de répartition d’une espèce	26
Figure 9 : Cartographie de l’état de conservation des mares à amphibiens.....	27
Figure 10 : graphique de consommation journalière du Datacenter du 21/12/2023 (Watts).....	45
Figure 11 : périmètre d’action du SIRRA, carte des bassins versants	52
Figure 12 : objectifs de la prévention des inondations	53
Figure 13 : périmètre d’action de l’EPAGE de la Bourbre, bassin versant de la Bourbre.....	54
Figure 14 : Rand'eau agricole, 15 octobre 2023.....	56
Figure 15 : intervention scolaire à Saint-Jean de Bournay	56

Table des tableaux

Tableau 1 : Qualification de la contribution (nulle, + faible, ++ modérée ou +++ forte) des politiques structurantes transversales de Bièvre Isère Communauté au développement durable	11
Tableau 2 : Axes stratégiques et opérationnels du Plan Climat Air Energie Territorial - mai 2021	14
Tableau 3 : budget 2023 pour le contrat environnemental de la Bourbre	28
Tableau 4 : participation financière prévisionnelle pour la convention 2024-2027	28
Tableau 5 : récapitulatif des ventes conclues sur la durée de l’appel à projets	49
Tableau 6 : récapitulatif sur l’ensemble des flux 2022 (source : rapport annuel déchet 2023)	51
Tableau 7 : Bilan des économies réalisées en 2023 au 21/12/23	60
Tableau 8 : Bilan des actions menées en 2023 par le Tacot Bièvre Valloire Mobilité.....	71
Tableau 9 : Plan de financement prévisionnel du Plan d’Approvisionnement Territorial des Chambaran ..	76

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

Préambule

Objectifs de Développement Durable – Agenda 2030

En vue de construire un monde plus durable et plus solidaire, 193 Etats dont la France se sont engagés collectivement en septembre 2015 pour atteindre **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** d'ici 2030. Ces 17 objectifs ambitieux de **transformation de la société** proposent une nouvelle feuille de route universelle pour les peuples, la planète, la terre, la prospérité et les partenariats.

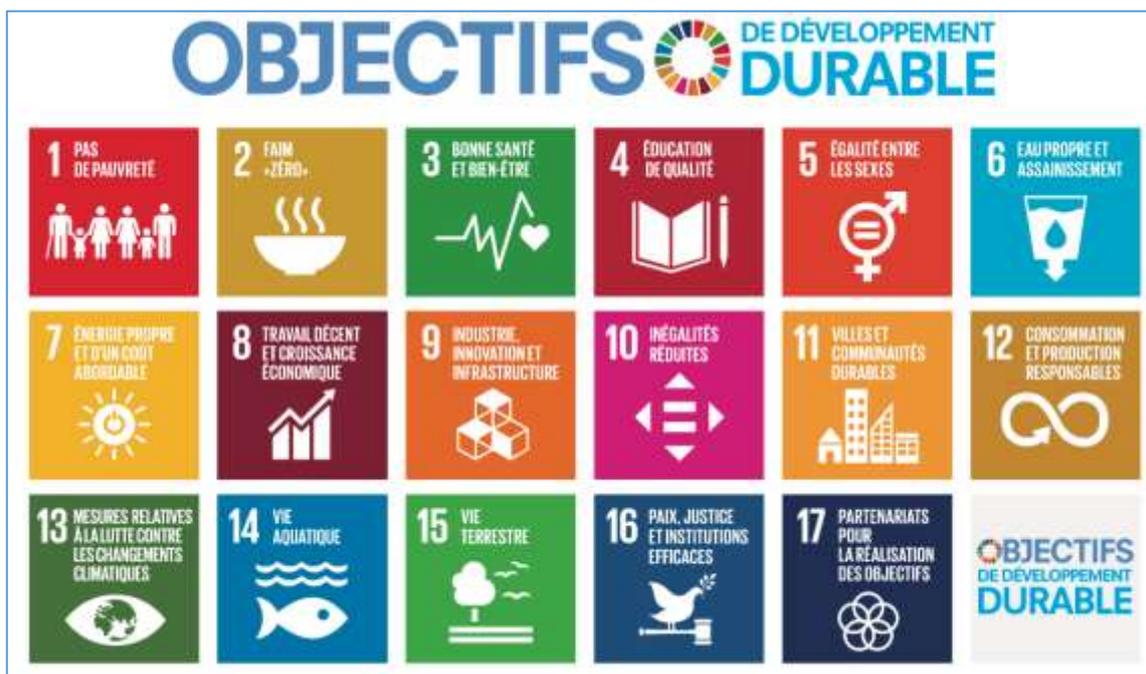


Figure 1 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux

Par le suivi de ces objectifs, les 193 Etats rendent compte chaque année de leurs avancées devant l'Organisation des Nations Unies, lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable, à New York.

La France, engagée dans l'atteinte de ces Objectifs de Développement Durable, identifie dans le **Code de l'Environnement**, à l'article L.110-1, les **cinq finalités du développement durable** :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

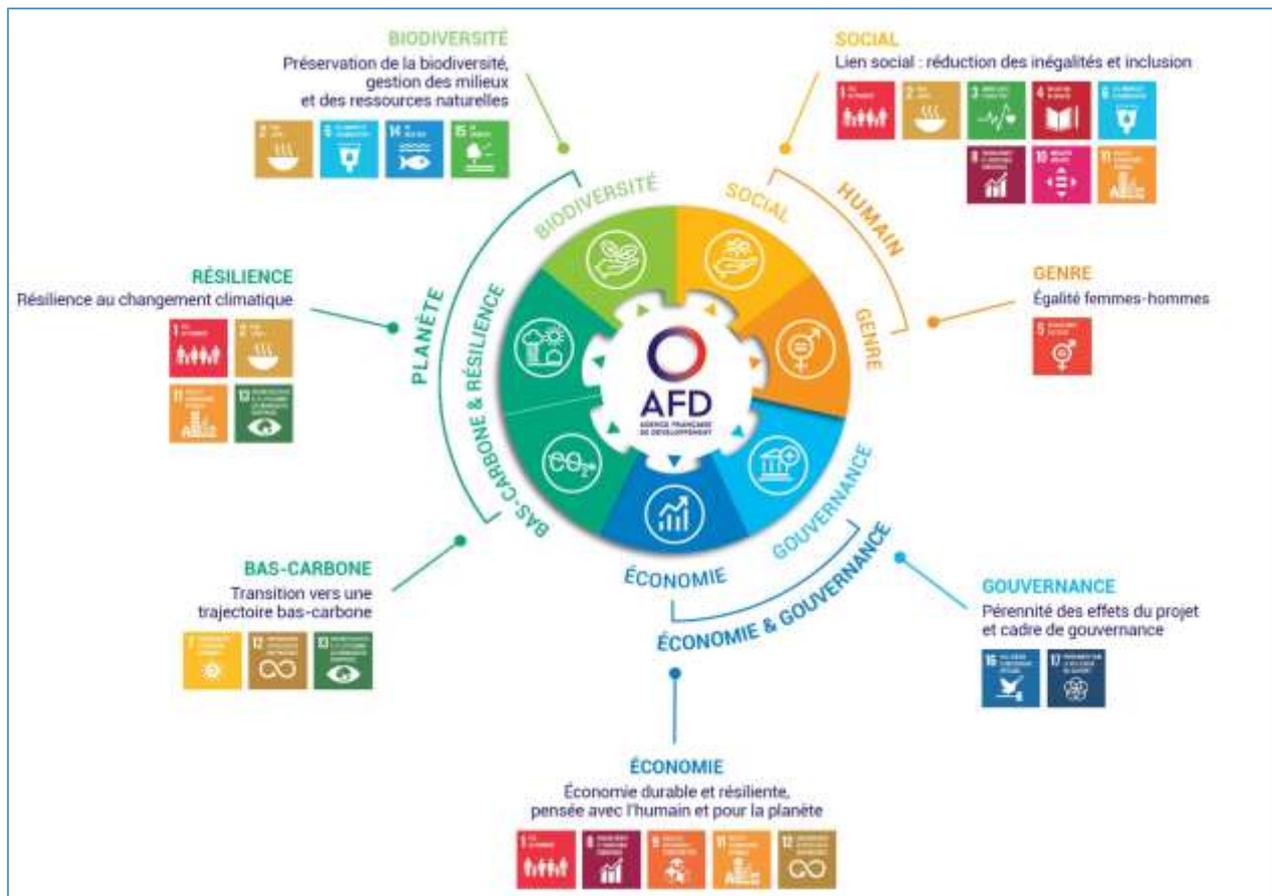


Figure 2 : La contribution des 17 Objectifs de Développement Durable sur 7 dimensions transversales (Agence Française de Développement, 2022)

Les intercommunalités participent à ces objectifs à leur échelle. L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la **présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Il vise à apporter un éclairage transversal, via le prisme du développement durable, sur les politiques publiques et les actions mises en œuvre par l'intercommunalité.**

Méthodologie d'élaboration et de dessin du rapport développement durable de Bièvre Isère Communauté

Pour ce rapport 2024, la direction Transition écologique et Mobilités propose de repartir de la méthodologie élaborée en 2023 permettant de bénéficier :

- d'une **vision globale et concrète du rôle de l'intercommunalité dans la mise en œuvre du développement durable au regard de l'ensemble de ses compétences** ;
- d'un **outil collectif et partagé en interne** grâce à la participation active de l'ensemble des directions de la communauté de communes, mettant en évidence la transversalité du développement durable et la contribution de chaque direction ;
- d'un **outil pédagogique, facile d'accès et valorisable à divers escients et auprès de différents publics (élus, partenaires, habitants...)**, rendant ainsi lisible l'engagement de Bièvre Isère Communauté en matière de développement durable.

Ce rapport proposé en 2023 se veut être une étape vers ce triple objectif et pourra être amélioré d'une année sur l'autre en tenant compte des propositions aussi bien internes qu'externes.

Ainsi, courant décembre 2023 et début janvier 2024, l'ensemble des directions de Bièvre Isère Communauté ont apporté leurs connaissances pour :

- évaluer la **contribution globale des politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère Communauté au regard des cinq finalités du développement durable** (chapitre 1 du présent rapport) ;
- présenter, **au regard des enjeux** mis en évidence dans le projet de territoire et le plan climat air énergie et en lien avec les Objectifs mondiaux de Développement Durable, **une sélection d'actions concrètes réalisées en 2023 ou prévues en 2024 par Bièvre Isère Communauté** (chapitre 2 du présent rapport).

Le rapport aboutit ainsi à une **analyse stratégique et opérationnelle** de Bièvre Isère Communauté dans la prise en compte du développement durable.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

1. Politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère au regard des finalités nationales du développement durable

Bièvre Isère Communauté est engagée dans des politiques structurantes et transversales qui fixent pour l'intercommunalité des grandes orientations et objectifs en lien avec les cinq finalités suivantes du développement durable :

- **atténuer** le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- **préserver** la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- assurer la **cohésion** sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- permettre l'**épanouissement** de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de **développement** suivant des modes de production et de consommation responsables.

Politiques structurantes transversales de Bièvre Isère Communauté	Finalité I ATTENUATION		Finalité II PRESERVATION			Finalité III COHESION		Finalité IV EPANOUISSEMENT	Finalité V DEVELOPPEMENT	
	Lutte contre le dérèglement climatique	Protection de l'atmosphère	Biodiversité	Milieux naturels	Ressources naturelles	Solidarité entre territoires	Solidarité entre générations	Bien être des habitants	Mode de production durable	Mode de consommation durable
Projet de territoire		++			++	+	+++	++	++	++
Contrat d'Objectifs Territorial	+++	++	++	++	++			+	+++	+++
Plan Climat Air Energie Territorial	+++	+++	++	+	+++	+		+	++	++
Programme Local de l'Habitat	+	+				++	+	+		++
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	+	+	++	++	++	++		+		
Plan de sobriété énergétique	++	++			+	+		+	+++	+++
Guide interne de la commande publique	+				+	+			++	++
Schéma Directeur des Systèmes d'Information	++	++					++			++
Contrat Local de Santé						++	++	+++		
Convention Territoriale Globale		+				+++	+++	+++		

Tableau 1 : Qualification de la contribution (nulle, + faible, ++ modérée ou +++ forte) des politiques structurantes transversales de Bièvre Isère Communauté au développement durable

Les élus de Bièvre Isère Communauté formalisent et adoptent le 13 décembre 2021 leur **projet de territoire**, ciblant 4 priorités :

- la qualité de vie via un engagement d'exemplarité sur la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables, l'économie circulaire, la qualité de l'air et de l'eau, la rénovation de l'habitat vers la sobriété énergétique, le déploiement des mobilités douces et la densification de l'offre de transports en commun ;
- la santé via une offre de soins de proximité ;
- l'aide à la personne via l'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse et d'une offre de sport et loisirs ;
- l'économie via l'emploi, le tourisme et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Bièvre Isère Communauté s'est engagée le 31 mai 2021 auprès de l'ADEME, Agence nationale de la Transition écologique, dans un **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce dispositif repose sur les référentiels nationaux Climat Air Energie et Economie Circulaire. Il permet d'accompagner en ingénierie la communauté de communes jusqu'en septembre 2026 dans la conception de plan d'action opérationnel sur le court et moyen terme afin de renforcer les politiques de transition écologique. Le COT permet ainsi de structurer, massifier les démarches de transition écologique, les adapter aux besoins et aux diagnostics du territoire.

Bièvre Isère a obtenu le score de 24% sur le référentiel Climat Air Energie, d'après l'audit réalisé le 15/12/2023. La communauté de communes sollicite en conséquence la première étoile.

Pour ce qui concerne le référentiel Économie Circulaire, Bièvre Isère a obtenu le score de 16%, selon l'audit finalisé le 15/12/2023.

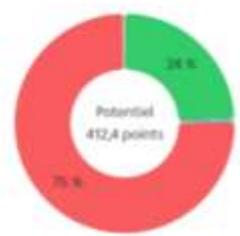
Climat Air Énergie

☆☆☆☆☆

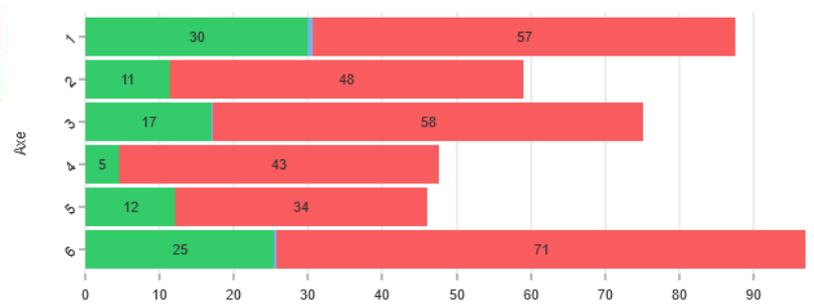
Score réalisé courant : 24 %

Score programmé : 0,3 %

Décrocher les étoiles

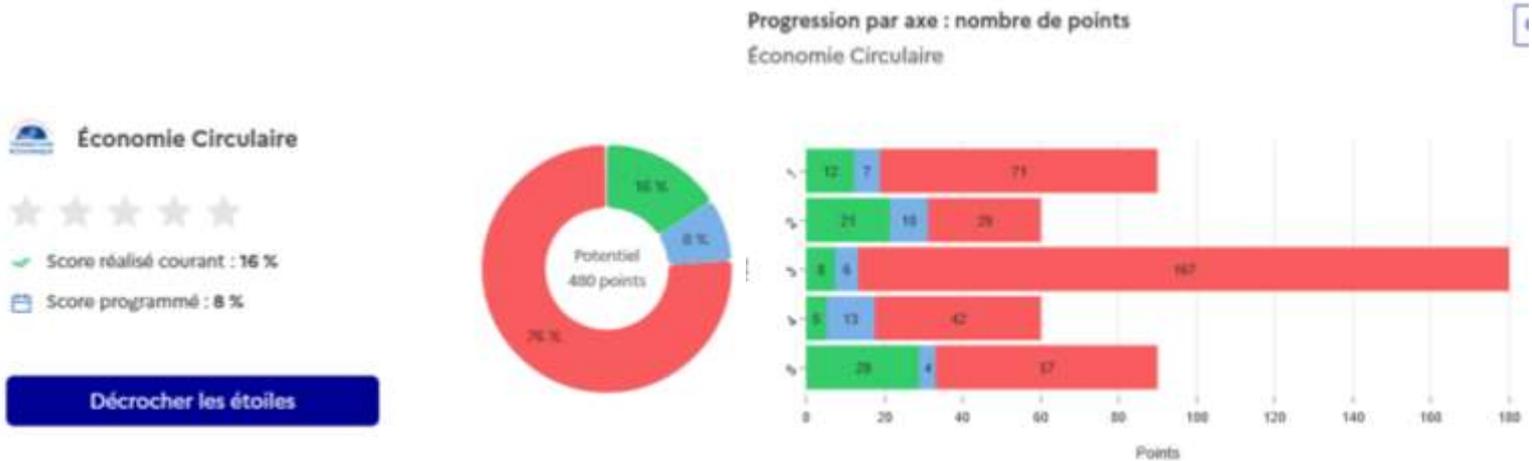


Progression par axe : nombre de points
 Climat Air Énergie



1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

Figure 3 : Résultats d'audit de Bièvre Isère sur le référentiel Climat Air Énergie



1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Figure 4 : Résultats d'audit de Bièvre Isère sur le référentiel économie circulaire

Sur la base de ces audits, Bièvre Isère élabore deux plans d'actions pour mars 2024 afin de renforcer ses politiques sur ces enjeux de transitions.

Bièvre Isère Communauté a adopté simultanément, le 31 mai 2021, le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, visant :

- d'ici 2030 :
 - o une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre ;
 - o une diminution de 19% de la consommation énergétique du territoire ;
- d'ici 2050 :
 - o une réduction de 58% des émissions de gaz à effet de serre ;
 - o une diminution de 51% de la consommation énergétique du territoire ;
 - o une multiplication par deux de la production d'énergies renouvelables ;

ce qui rapproche le territoire d'un objectif **Territoire à Energie Positive (TEPOS)**, avec 84% d'autoproduction en 2050, démarche dans laquelle Bièvre Isère Communauté est également engagée auprès de l'ADEME.

Ce plan climat a reçu un avis favorable de l'Etat en date du 21 septembre 2021. Il est articulé selon les 4 axes principaux suivants :

Axes stratégiques		Axes opérationnels
AXE 1	Organiser une mobilité et un urbanisme durables	1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail
		1.2. Organiser le report modal
		1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants
AXE 2	Gérer durablement les ressources du territoire	2.1. Adapter la gestion forestière
		2.2. Ménager la ressource en eau
		2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture
AXE 3	Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage	3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments
		3.2. Développer les énergies renouvelables pour le bâtiment
AXE 4	Animer et conduire la démarche de transition énergétique	4.2. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité
		4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

Tableau 2 : Axes stratégiques et opérationnels du Plan Climat Air Energie Territorial - mai 2021

Bièvre Isère Communauté a adopté le 1^{er} octobre 2019 le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui, sur une période de 6 ans, fixe les objectifs et encadre les actions engagées sur le territoire en faveur de la production, de la rénovation ou de l'accès au logement. Il prévoit la mise en œuvre de dispositifs d'aides financières et techniques en faveur de la rénovation du parc ancien (social, privé, communal). Ce programme a vocation à la fois :

- à engager le territoire dans la transition énergétique, à réduire les risques de précarité énergétique et à réduire l'impact sur le climat (via notamment la prime air bois) ;
- à permettre à la population d'avoir accès à un logement abordable, adapté et plus performant énergétiquement.

A la suite de l'adoption du Programme Local de l'Habitat, les élus communautaires ont adopté le 26 novembre 2019, pour une période de 10-12 ans, le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Ce plan très transversal permet d'encadrer et d'orienter les politiques d'aménagement de l'espace et notamment de :

- préserver les espaces agricoles et les secteurs à enjeu environnemental (zones humides, corridors, espaces boisés, haies...). Il contribue donc à préserver les milieux, les paysages et certaines ressources ;
- engager une forte dynamique de lutte contre l'étalement urbain, engendrant des effets positifs sur les déplacements courts, le maintien d'espaces non anthropisés... ;
- réfléchir collectivement à l'organisation du territoire, au rôle des communes dans l'accueil de logements, de services, d'entreprises... dans une logique de solidarité territoriale.

Le conseil communautaire a engagé le 7 novembre 2022, en lien avec le plan de sobriété du gouvernement annoncé début octobre 2022, la mise en œuvre du premier **plan de sobriété énergétique** de Bièvre Isère Communauté, première étape interne qui vise un triple objectif vers un changement de paradigme :

- poursuivre l'engagement de l'intercommunalité dans la réduction de ses consommations pour protéger l'environnement et être en conformité avec les engagements pris pour les années à venir, notamment de la COP de Paris ;
- diminuer ses coûts d'énergie qui ont doublé sur l'exercice 2023 (hausse estimée à près de 1 500 000 € entre 2022 et 2023) ;
- adapter l'offre de service aux publics.



Ce plan de sobriété a permis, sur l'hiver 2022-2023, de baisser les consommations d'énergie de 19% en comparaison avec l'hiver 2021-2022 soit, 540 MWh d'économisés. Ce plan d'action, destiné à durer dans le temps et à proposer de manière pérenne une nouvelle manière de fonctionner et de penser nos consommations énergétiques, est ajusté au fur et à mesure des bilans réalisés afin d'en optimiser son efficacité. Il comprend désormais les actions suivantes :

- Action 1 : Mobiliser et informer le grand public les usagers, les agents et les élus communautaires ;
- Action 2 : Installer des dispositifs de régulation de température dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement ;
- Action 3 : Adapter les températures des bâtiments publics et les usages ;
- Action 4 : Réduire la saison et les surfaces de chauffe ou de climatisation ;
- Action 5 : Éteindre les équipements électriques ;
- Action 6 : Éteindre l'éclairage extérieur des zones d'activités, bâtiments, équipements sportifs et parcs de stationnement ;
- Action 7 : Agir sur la sobriété numérique ;
- Action 8 : Favoriser la mobilité douce et le covoiturage ;
- Action 9 : Agir sur les bâtiments et les ouvrages intercommunaux ;
- Action 10 : Installer des unités photovoltaïques en autoconsommation sur les ouvrages publics.

Pour ce qui relève particulièrement du pilier social du développement durable, Bièvre Isère Communauté a adopté le 11 juillet 2022 la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, du Département de l'Isère, de la Mutualité Sociale Agricole et de ses 50 communes membres. Conclue pour une période de 5 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, cette convention vise à mettre les ressources de la CAF au service d'une stratégie territoriale afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. En effet, en s'extrayant des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire, elle repositionne l'utilisateur au centre des services et participe à rendre plus efficaces tous les champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et au logement d'urgence, handicap, etc. A noter que le diagnostic préalable à la convention a mis en avant le besoin fort en mobilités des habitants sur le territoire, de la petite enfance aux seniors.

En termes de fonctionnement, la communauté de communes a réactualisé en novembre 2022 son **guide interne de la commande publique** qui participe à l'atteinte des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de clauses spécifiques à intégrer dans les marchés :

- les clauses sociales et les marchés réservés ont pour vocation d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion : elle favorise la construction de parcours d'insertion en permettant aux personnes embauchées d'acquérir une expérience professionnelle, un emploi « classique » pour les personnes éloignées de l'emploi mais aussi directement l'accès à l'emploi en permettant de rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné, notamment dans les secteurs en tension ;
- la clause environnementale a pour vocation de permettre d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre les changements climatiques : attribution de marchés publics à des structures sélectionnées par exemple selon leur performance énergétique, leur capacité de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources (eau, matières premières, etc.), de réduction des déchets, la possibilité de recyclage et/ou de réemploi des biens et services vendus, etc. Tous ces éléments favorisant ainsi les achats dits durables auprès de structures engagées dans une démarche de transition écologique, de développement durable.

Bièvre Isère Communauté est engagée dans un **Contrat Local de Santé (CLS)** depuis 2020 via la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif qui s'est finalisé en 2022. Ces diagnostics réalisés avec l'aide de l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône se sont faits à partir de l'analyse d'indicateurs statistiques (Assurance Maladie, INSEE...) et sur la réalisation d'entretiens collectifs avec les professionnels de la santé, de l'éducation, de l'insertion, du cadre de vie et du logement sur différentes thématiques. Ces diagnostics ont permis de :

- réaliser un état des lieux partagé sur la situation sanitaire du territoire et la mise à jour de pistes d'action possibles ;
- définir les enjeux de santé du territoire.

Ce Contrat Local de Santé permet d'animer localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires.

Ce contrat vise à :

- améliorer l'accès aux soins ;
- prévenir et promouvoir la santé auprès de la population ;
- améliorer le parcours santé mentale sur le territoire ;
- permettre l'accès à une offre de soin adaptée au territoire.
- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Une journée et une soirée seront proposées aux partenaires du territoire au printemps 2024 pour penser les actions concrètes de ce Contrat Local de Santé, dont la signature interviendra en septembre 2024. Les habitants seront également sollicités pour y contribuer. Cette démarche est menée en partenariat avec de nombreux acteurs : Agence Régionale de Santé, le Département, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocation familiale, l'éducation nationale, les hôpitaux de secteur, les centres hospitaliers psychiatriques, les représentants des professionnels de santé.

Enfin, Bièvre Isère Communauté finalise au premier semestre 2023 un **schéma directeur des systèmes d'information** basé volontairement sur une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) visant à intégrer les enjeux du développement durable, à moyen et long terme, dans la vision et la stratégie d'une organisation. Depuis sa publication en 2010, la norme ISO 26 000 constitue le cadre de référence en la matière. Elle donne des lignes directrices et ne fournit pas un cadre d'exigence en vue d'une certification. La Direction des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté s'engagera, conformément au décret n°2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant des prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations, à réduire dans un premier temps la production de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) au strict minimum et à mettre en place une filière de redistribution des matériels fonctionnels. La sobriété énergétique sera également prise en compte afin de réduire l'empreinte carbone du système d'information notamment par la réduction des actifs et l'augmentation de l'efficacité.

Le graphique suivant permet de visualiser la contribution relative des politiques stratégiques transversales présentées ici, au regard du développement durable, aux premiers rangs desquels figurent le **Plan Climat Air Energie Territorial**, le **Contrat d'Objectifs Territorial**, le **Plan de sobriété énergétique** et, sur le pilier social, la **Convention Territoriale Globale** et le **Contrat Local de Santé**.

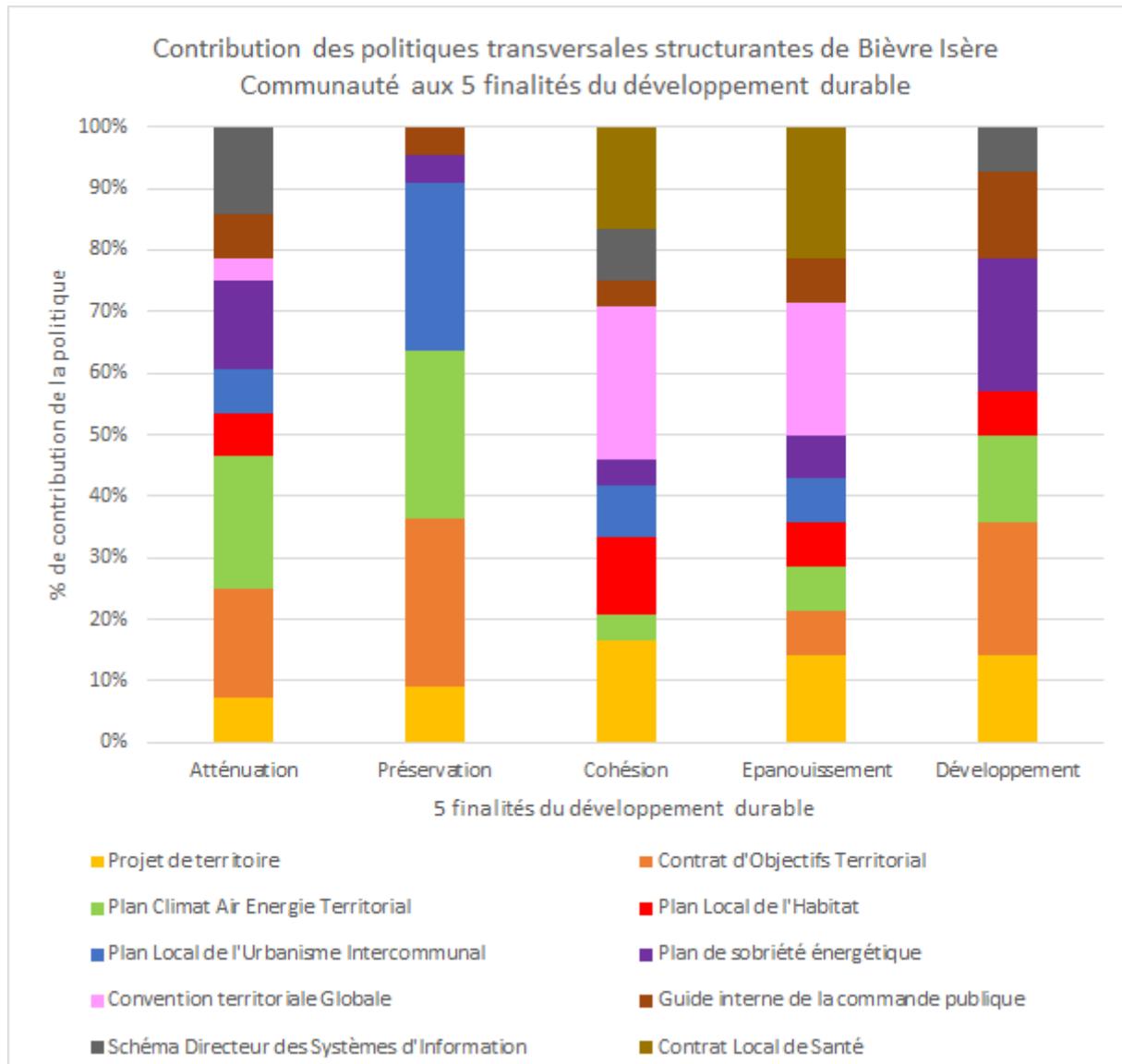


Figure 5 : Contribution des politiques transversales structurantes de Bièvre Isère Communauté aux 5 finalités du développement durable

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

2. Actions de Bièvre Isère Communauté au regard des enjeux territoriaux de développement durable

2.1 Aménager durablement

<p>ODD 11 : Villes et Communautés durables</p>  <p>Projet de territoire : « la Communauté de Communes s’inscrit dans une logique de proximité en développant des projets locaux autour de la mobilité. »</p> <p>Liens existants : PCAET, PLUi, PLH, COT, Chartes forestières</p>	<p>Actions</p> <p>Mobilités : mobilité douce via AVELO2, schéma des circulations douces, parking relais du Rival</p> <p>Biodiversité : plan local de conservation des espèces, soutien au projet d’inventaire et de création de mares de Bièvre Liers Environnement (BLE), contrat environnemental de la Bourbre avec l’EPAGE de la Bourbre (trame verte)</p> <p>Forêt : amélioration de la mobilisation du bois des massifs des Chambaran et de Bas-Dauphiné Bonnevaux</p> <p>Habitat : rénovation du parc de logements sociaux et communaux, conseils et accompagnement aux travaux de rénovation (CAUE, AGEDEN, SOLIHA), salon de la rénovation.</p>
--	--

2.1.1 Mobilités

Bièvre Isère Communauté a conclu le 22 mars 2021 une **convention de coopération en matière de mobilités** avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, afin de définir une feuille de route commune en termes de gouvernance, d’objectifs et de moyens. Elles travaillent actuellement conjointement sur une nouvelle convention de coopération intégrant les projets locaux de mobilités : étude de transport à la demande incluant les besoins des agents de la communauté de communes, étude sur le maillage du transport public et les connexions aux communautés d’agglomération voisines de Porte de l’Isère (CAPI) et du Pays Voironnais (CAPV), projets dans le cadre d’AVELO2...

Actions en cours ou réalisées dans le cadre de l’appel à projets AVELO2 de l’ADEME

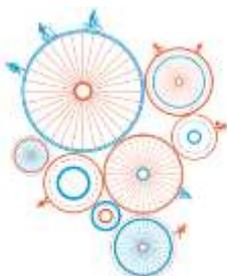


Figure 6 : Logo AVELO2, ADEME 2021

Description de l’action

L’ADEME a lancé l’appel à projets « AVELO2 » afin d’accompagner les territoires sur 4 axes :

- axe 1 : soutenir la construction d’une stratégie de développement d’aménagements cyclables via le financement d’études ;
- axe 2 : soutenir l’expérimentation de services vélo dans les territoires ;
- axe 3 : soutenir l’animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l’échelle du territoire ;
- axe 4 : apporter une ingénierie territoriale via le recrutement d’un.e chargé.e de mission mobilités.

Bièvre Isère Communauté a été lauréate en 2022 de cet appel à projets par sa candidature « Bièvre Isère change de braquet », qui vise à :

- contribuer à développer, pour les habitants, salariés et touristes du territoire, une offre de mobilité alternative à la voiture individuelle ;
- permettre aux habitants du territoire de réduire leur facture énergétique ;
- contribuer aux objectifs du PCAET de réduction des émissions des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie du territoire ;
- répondre aux attentes des entreprises dans le cadre de leur politique de ressources humaines (qualité de vie au travail, plan de déplacement, forfait mobilité durable, etc.), et RSE (responsabilité sociale et environnementale).

« Bièvre Isère change de braquet » inclut concrètement :

* au titre de l'axe 2 :

- le déploiement d'infrastructures permettant de sécuriser le stationnement des vélos ;
- la facilitation de l'accès à des vélos à assistance électrique (VAE) pour tout type de public (jeunes, retour à l'emploi, précarité...)

* au titre de l'axe 3 :

- la sensibilisation et l'incitation à l'usage du vélo sur le territoire de Bièvre Isère Communauté ;

* au titre de l'axe 4 :

- le recrutement d'un chargé de mission mobilités.

Chiffres clés

Le coût total prévisionnel du projet « Bièvre Isère change de braquet » est de 290 k€ répartis ainsi :

- au titre des axes 2 et 3 : 191 k€ (dont une subvention maximale de 75 k€) ;
- au titre de l'axe 4 : 99 k€ (dont une subvention maximale de 53 k€).

Perspectives 2024 :

Bièvre Isère a recruté un chargé de mission mobilités le 27/03/2023 sur un contrat de projet jusqu'au 30/06/2024 afin d'assurer dans le cadre d'AVELO2 :

La généralisation des stationnements sécurisés pour les usagers des cycles

Cette action ciblée a pour but de recenser les arceaux présents sur le territoire et de proposer chaque année (en fonction des besoins des communes) l'achat groupé (effectué par Bièvre Isère) d'arceaux vélos pour ensuite les redistribuer aux services communaux (Bièvre Isère fournit les arceaux et les communes s'engagent à les installer dans les règles de l'art, dans un délai raisonnable).

Les objectifs sont de :

- Favoriser « le passage à l'acte » du déplacement en vélo pour des trajets quotidiens en garantissant aux usagers un stationnement pratique et sécurisé ;
- Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant les autres déplacements plus respectueux de l'environnement ;
- Accompagner le changement de comportement en augmentant significativement le nombre de stationnement vélo sur le territoire.

Le budget annuel pour la généralisation des arceaux s'élève à 6 000 €.

Le développement d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique

Le service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) est un service comprenant la location d'un vélo pour une durée de 1 mois (renouvelable 1 fois), 3 mois ou 6 mois. Il a pour objet de sensibiliser et d'accompagner les habitants du territoire de Bièvre Isère dans l'usage de VAE au quotidien. Les objectifs sont de :

- Favoriser un basculement vers l'usage du VAE au quotidien : permet un premier test avant l'acquisition d'un VAE (prime vélo) ;
- Rendre le VAE accessible à des personnes n'ayant pas les moyens de l'acquérir. Le service de location vélo est confié via une convention à l'association Le Tacot.

Aujourd'hui, Bièvre Isère Communauté se rapproche d'acteurs locaux pour permettre une bonne visibilité et gestion du service.



Une étude en interne a été réalisée, à l'aide de documents réalisés par l'ADEME et le CEREMA ainsi que des entretiens avec d'autres EPCI. Ce qui amène aux chiffres clés suivants :

Budget achat vélo à assistance électrique (VAE) (1ère année) :

- 20 VAE : entre 40 000€ et 45 000€ ;
- 5 000 € - 6 000 € de frais de fonctionnement du service ;
- 1 000€ de promotion / communication pour lancement du service (début 2024) ;
- 2 000€ de frais d'entretien des VAE.

Recette sur 1 an de fonctionnement :

- Estimation de 4 000 € - 5 000 € (si tous loués).

Le développement des actions de communication autour de la pratique du vélo

Les actions de sensibilisation aux publics sont diverses ; nous poursuivons en 2024 la dynamique et notre participation à des événements dans un but de promotion de la pratique vélo, mais aussi en soutien aux différents acteurs du territoire (associatifs principalement...).

Schéma des Circulations Douces

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté a adopté le 11 juillet 2022 le schéma des circulations douces offrant une mise en perspective des liaisons douces à développer. Ce schéma se veut être un document-guide pour les gestionnaires de voiries (communes, Département et intercommunalité) afin de faciliter l'harmonisation de leurs projets. Sans être exhaustif, ce schéma vise principalement les circulations cyclistes en tirant parti des performances offertes par les vélos à assistance électrique et il s'intéresse à l'ensemble des voies du territoire, qu'elles soient publiques ou privées accessibles au public tels que les chemins ruraux par exemple. Il aboutit à une cartographie de l'état final d'un réseau de circulations douces, orienté principalement vélo/VAE.

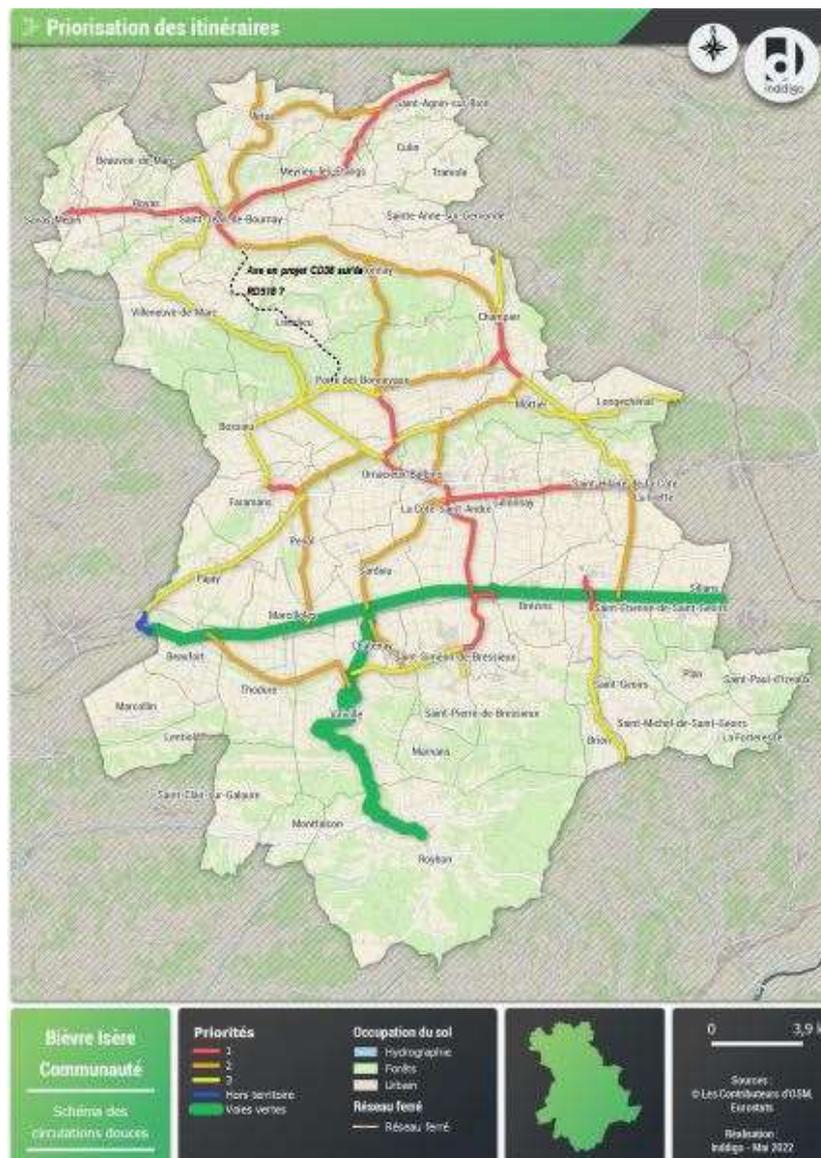


Figure 7 : Priorisation des axes structurants du schéma des circulations douces

Faire vivre le schéma directeur cyclable de Bièvre Isère Communauté

L'objectif de cette action est de rencontrer les communes volontaires souhaitant échanger sur leurs projets d'aménagement en faveur des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Ce document a ainsi été partagé avec les communes, le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes en février 2023.

Par le schéma directeur cyclable, Bièvre Isère Communauté souhaite favoriser et organiser la mutation actuelle des déplacements en faveur de modes actifs et les organiser en cohérence.

Afin d'accompagner les communes du territoire dans leur volonté d'aménagement en faveur du partage de la voirie et de la sécurité pour tous, Bièvre Isère Communauté propose d'aider les communes dans une démarche de conseil (technique) et de recherche de subventions.

Sur les 6 premiers mois de la mission, la Vice-Présidente en charge des Mobilités et le chargé de mission ont rencontré 5 communes : La Frette, Viriville, La Côte Saint-André, Faramans, Penol.

Les échanges avec les communes étaient organisés de la façon suivante :

- Présentation du Schéma directeur cyclable ;
- Présentation de la démarche mise en place par Bièvre Isère ;
- Ecoute des projets ou volontés d'aménagement des communes ;
- Echanges sur les actions possibles en fonction des besoins et aiguillages auprès des services compétents (Région AURA, Département 38...)

—> A la suite de ces rencontres, des notes techniques présentant les aménagements pressentis peuvent être rédigées.

Chiffres clés

Le maillage des circulations douces sur le territoire pourrait s'organiser autour de 240 km d'axes structurants identifiés dans le schéma des circulations douces.

Le montant total des aménagements pressentis s'élève à 17,7 M€ HT soit un ratio moyen de 73 € HT/ml :

- aménagement hors voirie : 4 499 100 € HT ;
- aménagement sur voirie : 2 167 620 € HT ;
- double sens cyclable : 96 060 € HT ;
- pacification de trafic : 695 000 € HT ;
- partage de route (simple ou sans transit) : 194 948 € HT ;
- voie verte (aménagement en site propre) : 1 288 800 € HT ;
- voie verte : 8 800 000 € HT.

Les ¾ des itinéraires envisagés - soit 188 km - se trouvent sur des voiries départementales.

En complément des axes structurants, 50 km d'itinéraires complémentaires ont été cartographiés après un travail de terrain sur 16 communes et chiffrés pour un montant prévisionnel de 7 M€ HT (soit un ratio de 141 € HT/ml).

Le travail de chiffrage sur le terrain a conduit à l'élaboration de 119 fiches numérotées et repérées sur un plan.

Perspectives 2024

Poursuite des rencontres avec les communes. Discussions et conseil autour des aménagements pour la mobilité douce.

Parking Relais le Rival à La Côte Saint-André (Chemin de la voie ferrée)



Description de l'action

Bièvre Isère Communauté a engagé fin 2022 les travaux d'aménagement du parking intermodal du Rival à La Côte Saint-André. Le parking a été ouvert le 6 novembre 2023 aux voitures et à la ligne de bus régionale.

Ce parking propose un ensemble d'équipements et une complémentarité de services de nature à encourager les mobilités alternatives. avec 49 places de parking pour voitures dont une PMR et 4 emplacements avec recharge électrique, un arrêt de car accessible (ligne express départementale Beaurepaire – Grenoble), un sanitaire en libre-service et un box pour le stationnement sécurisé de 20 vélos incluant 8 points de recharge électriques. Le parking relais est aussi équipé d'ombrières photovoltaïques ([cf page 38 : projets photovoltaïques portés par des tiers](#))

Décembre 2023 : Mise en service du sanitaire.

Chiffres clés

* Montant des travaux : 520 940€ HT (64 957€ HT d'études + 455 983€ HT de travaux)

* Subventions prévisionnelles :

- Etat (via Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL) : 104 188€ (20%)
- Département de l'Isère : 62 280€
- Région Auvergne Rhône-Alpes : 44 100€ (900€/place de parking voiture) ;
- ALVEOLE+ (pour le box à vélo) : soit 12 600€ (prix du box 37 500 € TTC).

Perspectives 2024 :

- Janvier - Mars 2024 : étude pour l'aménagement des espaces verts, étude pour la mise en place de la signalétique (Totem et panneaux signalétique P+R), mise en service du box à vélo, des ombrières et bornes de recharge pour véhicules
- Fin premier trimestre 2024 – Inauguration du Parking Relais

2.1.2 Biodiversité

Plan Local de Conservation des espèces



Oedicnème
criard



Busard
cendré



Petit
Gravelot



Crapaud
calamite



Pélodyte
ponctué

Figure 5 : Les cinq espèces présentes dans le plan local de conservation, LPO Isère

Description de l'action

Bièvre Isère a poursuivi cette année son adhésion au Plan Local de Conservation (PLC) des espèces patrimoniales en plaine de Bièvre et du Liers.

Pour 2023, les actions se sont orientées vers :

- l'accompagnement des aménageurs dans leurs projets
- les campagnes de sauvetage des espèces (principalement busard cendré et oedicnème criard)
- Le suivi des mesures compensatoires
- La poursuite du travail mené avec la foncière environnementale de l'Isère.
- la réalisation d'un état des lieux de la localisation des friches.

Pour rappel, cette convention cadre de partenariat a été signée pour une durée de 30 ans entre :

- la Préfecture de l'Isère ;
- le Département de l'Isère ;
- 4 EPCI : la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et les 4 Communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, Bièvre Est et Bièvre Isère Communauté ;
- la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes ;
- 5 carriers : Budillon Rabatel SA, la société des carrières de Bévenais, la société des Carrières réunies de la Bièvre et du Voironnais, la société Gachet SA, la société Lafarge Granulats.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE

Ce plan de conservation, à l'initiative de la LPO, a pour ambition de permettre la conciliation entre le développement des villes et des territoires et la préservation des espèces et de leurs habitats. Il prévoit un programme d'actions de suivi, de sauvetage et d'accompagnement de

ces espèces. Il offre une alternative aux aménageurs dont les projets ont des impacts sur les espèces visées par ce plan.

En contrepartie du financement des actions du plan, il permet d'accéder à des ratios de compensation inférieurs et fournit des éléments de cadrage et d'appui avec la mise à disposition :

- d'un catalogue de mesures compensatoires types ;
- des secteurs et parcelles favorables pour la réalisation de projet d'aménagement et de compensation ;
- d'une cartographie de la répartition des 5 espèces ;
- d'échanges techniques avec la LPO AURA.

Trois espèces d'oiseaux et 2 espèces d'amphibiens sont visées par ce plan de conservation (cf figure 7)

Cette année, ce programme a été représenté au Conseil Scientifique National du Patrimoine Naturel afin d'informer sur l'avancement de ce plan.

Un comité de pilotage s'est déroulé sur le terrain en juin 2023 afin d'observer les espèces ciblées par ce plan.

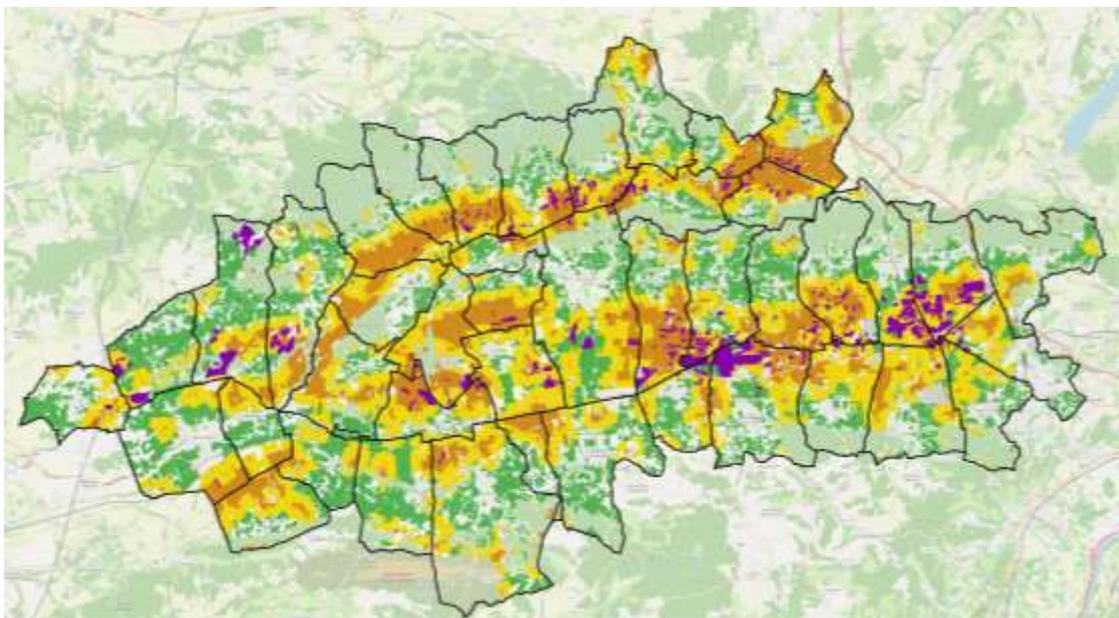


Figure 8 : Exemple de carte de répartition d'une espèce

Chiffres clés

Budget prévisionnel 2023 : 78 150€

Perspectives 2024

Budget prévisionnel 2024 : 78 150€

Poursuite des actions du plan et participation au programme national œdicnème criard.

Soutien au projet d'inventaire et de création d'un réseau de mares de Bièvre Liers Environnement (BLE)



Description de l'action

L'association Bièvre Liers Environnement (BLE) réalise un inventaire des mares sur la plaine de la Bièvre et du Liers afin de créer un réseau de mares et ainsi renforcer la trame turquoise (continuité écologique terrestre et aquatique).

Ce projet, financé par l'Agence de l'Eau, a permis la réalisation d'un état des lieux des mares sur 8 communes du territoire (cf figure 9) afin de cibler les futures zones d'implantation des mares.

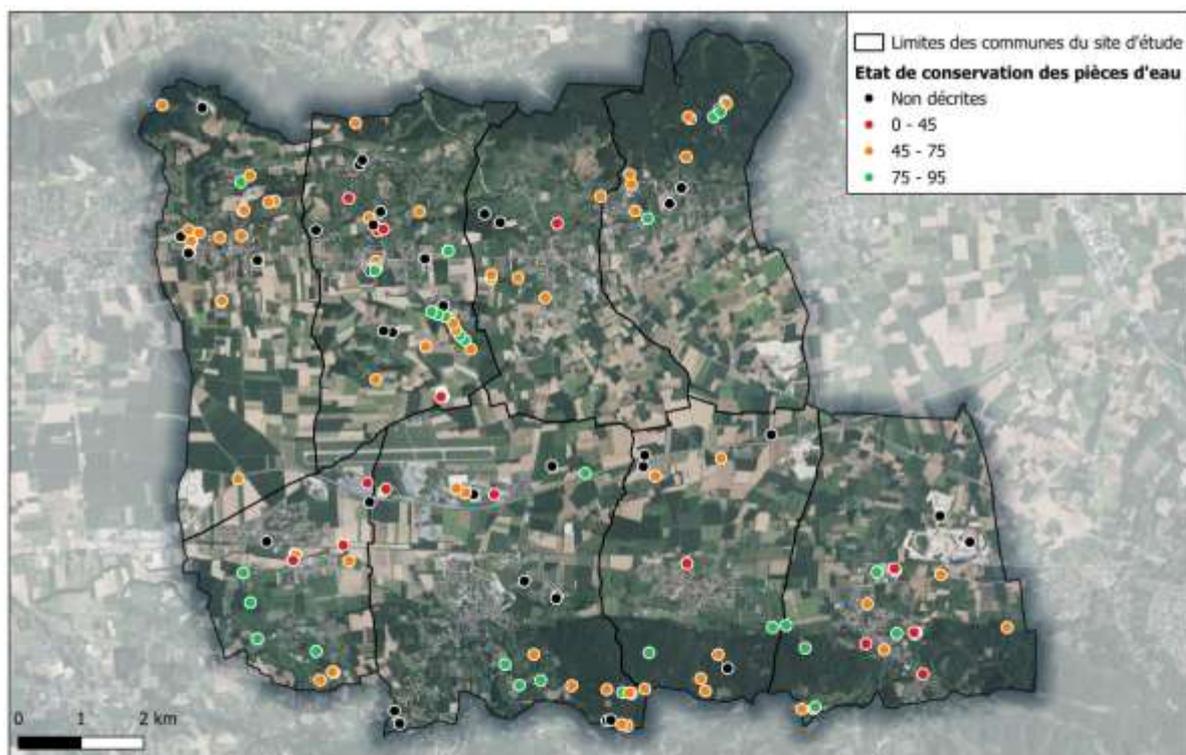


Figure : cartographie de l'état de conservation des mares à amphibiens (notation de l'outil « Mares, où êtes-vous ? ») sur le site d'étude

Réalisation : Ninon Turaud, Stagiaire Bièvre Liers Environnement – Fond de carte : BD ORTHO® 20 cm - © IGN

Figure 9 : Cartographie de l'état de conservation des mares à amphibiens

Chiffres clés

- 115 mares décrites sur le terrain grâce à l'outil participatif de recensement des mares : mares où êtes-vous ?

Perspectives 2024

- Création de 6 à 10 mares par l'association Bièvre Liers Environnement.
- Réflexion à une candidature du territoire au Marathon de la biodiversité de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Contrat environnemental de la Bourbre (mutualisation sur la trame verte)



Contrat pour la restauration
et la préservation des milieux
de la vallée de la Bourbre



Description de l'action

Bièvre Isère Communauté est engagée depuis 2016 auprès de l'EPAGE de la Bourbre (anciennement SMABB) et de 4 autres intercommunalités volontaires (la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et les 3 Communautés de Communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et Est Lyonnais) dans la préservation et la restauration des trames écologiques et de la ressource en eau à l'échelle d'un périmètre élargi du bassin versant de la Bourbre.

4 communes de Bièvre Isère Communauté sont intégrées au périmètre de ce contrat : Saint-Agnin-sur-Bion, Culin, Tramolé et Saint-Anne-sur-Gervonde.

Dans ce cadre, la commune de Culin prévoit de réaliser des aménagements favorables à la biodiversité et à vocation pédagogique.

Chiffres clés

Répartition des frais	EPAGE	CAPI	CCVD	CCBD	CCEL	BIC	TOTAL TTC
sur 2023	21 870 €	11 407 €	6 342 €	3 030 €	667 €	425 €	43 740 €

Tableau 3 : budget 2023 pour le contrat environnemental de la Bourbre

Perspectives 2024 :

Répartition des frais	CAPI	CCVD	CCBD	CCEL	BIC	TOTAL TTC
Sur 1 an	5 077 €	1 692 €	2 538 €	846 €	846 €	11 000 €
Sur 4 ans	20 308 €	6 769 €	10 154 €	3 385 €	3 385 €	44 000 €

Tableau 4 : participation financière prévisionnelle pour la convention 2024-2027

2.1.3 Forêt

Améliorer la mobilisation du bois des massifs des Chambaran et de Bas-Dauphiné et Bonnevaux



Description des actions

Ce volet, présent dans les 2 programmes d'actions des chartes forestières vise à améliorer l'accès à la ressource forestière tout en promouvant une gestion durable dans l'exploitation et la valorisation.

- La création de dessertes forestières fait partie du plan d'action de la charte forestière des Bonnevaux. Un projet de réalisation de desserte forestière entre les communes de Chatonnay et Lieu dieu a été initié en 2023 par la charte.
- L'association Sylv'ACCTES, dont les Chartes forestières sont partenaires, a renouvelé le plan sylvicole territorial (PST). Sylv'ACCTES subventionne les propriétaires forestiers qui, sur leurs parcelles, suivent l'un des itinéraires sylvicoles proposé dans le plan sylvicole territorial. En 2023, la charte des Bonnevaux a renouvelée son adhésion à Sylv'Acctes pour la période 2023-2025.
- Plusieurs rencontres se sont organisées avec Fibois38, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération sur les enjeux de la filière forêt-bois et leur prise en compte dans les PLUi.
- Des réunions d'informations à destination des propriétaires forestiers ont été mise en place par le CNFPT sur le territoire des 2 chartes. Le but de ces réunions était de sensibiliser sur l'importance de la gestion forestière et de faire connaître au plus grand nombre l'association Sylv'Acctes ou les associations de regroupement de propriétaires forestiers.
- Risques incendies : Les chartes forestières ont organisé, en partenariat avec les communes forestières (CoFor), le 08 Novembre 2023 à Beaurepaire une soirée d'information sur les enjeux DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies).

En partenariat avec les interprofessions, des interventions ont été réalisées en 2023 pour sensibiliser les élus du territoire des deux chartes aux enjeux forestiers.

Chiffres clés

- Budget prévisionnel 2023 pour la Charte Bas Dauphine Bonnevaux (pour l'ensemble du plan d'actions) : 85k€
- Budget prévisionnel 2023 pour la Charte des Chambaran (pour l'ensemble du plan d'actions) : 179k€

Perspectives 2024

Cet axe de travail sera retravaillé en 2024.

- Chambaran : 113 k€ pour le budget prévisionnel du programme d'action en 2024
- Bas Dauphine Bonnevaux : 121 k€ pour le budget prévisionnel du programme d'action en 2024

2.1.4 Habitat

Conseil et accompagnement aux travaux de rénovation du parc ancien

Description de l'action

En 2023, Bièvre Isère Communauté a mobilisé des permanences de conseil pour accompagner gratuitement les ménages dans leur projet de travaux de construction ou de rénovation de logements. L'opérateur SOLIHA assure du conseil en direction des ménages à ressources modestes qui souhaiteraient s'engager dans des travaux de rénovation. Le CAUE apporte un conseil architectural (matériaux, orientations des constructions, ..)

Elle finance également des études préalables au projet de travaux pour les propriétaires bailleurs qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation de leur logement en centre-bourg.

Enfin, elle a participé à plusieurs événements de sensibilisation des seniors à l'adaptation de leur logement. La collectivité a notamment financé la venue d'un Truck SOLIHA (camion témoin) permettant de sensibiliser les seniors aux adaptations possibles dans leur habitation. Cette animation s'est inscrite dans des opérations plus globales portant sur les enjeux liés à l'autonomie dans le logement.

Dans le cadre de la convention avec l'AGEDEN, des permanences conseil sont organisées afin d'orienter les particuliers dans la rénovation de leur logement. Des permanences conseil en soirée sont également organisées.

Tenue d'un stand au festival des bonnes idées pour le climat ayant pour thème les écocgestes.

Chiffres clés

- 70 ménages ont obtenu un RDV et un conseil auprès de SOLIHA
- 100 ménages ont obtenu un RDV avec l'architecte conseil du CAUE, qui a pu les conseiller sur des questions de matériaux, d'énergie, d'orientation du bâti...
- 2 soirées thermographie à destination des particuliers organisées avec l'AGEDEN.
- Conseil ménages premier niveau ☐ 600 (AGEDEN)
- Conseil ménages second niveau ☐ 100 (AGEDEN) + 30 (par le département)
- Accompagnement des ménages ☐ 30 (AGEDEN)
- 2 études individualisées ont été réalisées pour accompagner des propriétaires bailleurs dans la rénovation de leur logement
- Environ 50 seniors conseillés pour leur projet d'adaptation de leur logement

Perspectives 2024

Poursuite du dispositif, avec un zoom sur la lutte contre la vacances et la rénovation des passoires énergétiques (F et G)

Rénovation du parc de logements sociaux

Description de l'action

En 2023, Bièvre Isère Communauté a accompagné financièrement la rénovation énergétique de 103 logements sociaux anciens.

Cette aide porte soit sur des subventions aux bailleurs sociaux, soit une garantie de leur emprunt assurée par la collectivité.

Cette aide est conditionnée à un gain énergétique d'au moins 35%, et l'atteinte de l'étiquette énergétique D.

De nombreux renseignements sur ces dispositifs d'aide sont disponibles sur le site de Bièvre Isère Communauté : <https://bievre-isere.com/cadre-de-vie/habitat-et-logement/permanences-Infos-logement/>

Chiffres clés

- Budget : 33 000 € par an.
- Environ 150 logements sociaux rénovés entre 2021 et 2023.

Perspectives 2024

Poursuite du dispositif, avec une priorité mise sur les logements F et G.

Rénovation du parc de logements locatifs communaux

Description de l'action

Bièvre Isère accompagne les communes dans leurs projets de rénovation notamment énergétique de logements communaux, à travers une aide financière aux travaux (selon condition de loyer pratiqué).

Chiffres clés

- 19 études d'opportunité depuis 2020. Pas de mobilisation de l'aide de Bièvre Isère.

Perspectives 2024

Travaux de rénovation à venir sur l'année 2024 suite aux études d'opportunités réalisées.

Salon de la Rénovation



Description de l'action

Bièvre Isère et la commune de La Côte St André ont organisé le 2eme Salon de la Rénovation sous la Halle Médiévale de La Côte St André.

Près de 500 personnes ont pu profiter de la présence de 35 artisans locaux ou agences immobilières, et de différents organismes de conseil en matière de rénovation des logements (énergie, autonomie, bâti traditionnel..).

Deux tables rondes ont également été organisées afin d'échanger collectivement sur les nouvelles réglementations thermiques et les bonnes pratiques à prendre en compte avant d'engager un projet de rénovation.

Chiffres clés

- 500 participants
- Près de 50 exposants

Perspectives 2024

Réflexion à conduire sur l'éventuelle reconduction de ce salon en 2024.

2.2 Contribuer à l'autonomie énergétique

ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable



Projet de territoire : « Faciliter la production d'énergies renouvelables en soutenant activement les projets ou en créant des structures. »

Liens existants : PCAET, COT, Chartes forestières, fonctionnement de la collectivité, Plan de sobriété énergétique, PLH

Actions

Energie : Schéma directeur des énergies, projets photovoltaïques, projets de méthanisation, nouveau gymnase et chaufferie au bois et miscanthus, partenariat avec l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN), Conseiller en Energie Partagé (CEP), partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : diagnostic énergétiques

Bâtiments de la collectivité : Désembouage des circuits de chauffage, Relampage LED, réduction consommation énergétique dans les bâtiments locatifs, réduction consommation énergétique de l'éclairage public dans les ZAE, projets photovoltaïques de tiers investisseurs et d'autoconsommation.

2.2.1 Energies

Schéma directeur des énergies (SDE)

Description de l'action

Bièvre Isère a lancé en 2023 la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies (SDE).

Le Schéma Directeur des Energies est un outil visant à mettre du lien entre les différents documents cadres d'une collectivité afin de viser l'opérationnalité des objectifs de transition énergétique. Ce schéma mettra ainsi en cohérence les objectifs chiffrés avec la capacité à faire (technique et financière) de la collectivité. Il sert de feuille de route pour prioriser les actions, planifier les projets et les investissements sur la thématique du développement des énergies renouvelables. Ce schéma permettra également d'accroître la concertation entre les acteurs et partenaires du territoire. La réalisation de ce SDE fait partie des objectifs fixés dans le PCAET. Il permettra d'approfondir les connaissances du territoire en matière de développement des énergies renouvelables : spatialisation des projets et planification des actions.

De plus, l'élaboration d'un tel plan implique de questionner de manière approfondie les besoins énergétiques, les sources de production d'énergies renouvelables et de récupération mobilisables sur le territoire et les territoires limitrophes, les vecteurs énergétiques (méthode de transport de l'énergie) disponibles ainsi que les relations d'interdépendance avec les territoires voisins.

Enfin, c'est une démarche évolutive et itérative. Elle permet de mieux savoir s'adapter aux changements. Le SDE existe pour créer les conditions de réussite des politiques publiques et sectorielles.

Pour aboutir au résultat escompté, l'élaboration du SDE se déclinera en quatre phases :

- 1 – **Préfiguration** : Identifier la valeur du SDE, les partenaires à associer et les moyens à consacrer.
- 2 – **Diagnostic** : Identifier les enjeux énergétiques et les capacités opérationnelles du territoire.
- 3 – **Scénarisation / Stratégie** : Produire une vision intégrée entre énergies, planification territoriale et urbanisme.
- 4 - **Mise en œuvre** : Formaliser les engagements en interne et avec les partenaires du territoire.

Chiffres clés

- Budget prévisionnel de 50 000 € TTC en 2023 : coût réel de l'étude de 39 480 € TTC.
- Marché notifié le 26/10/2023 avec le bureau d'études AXENNE accompagnant dans cette démarche.
- Phase de diagnostic démarrée. Réunion de lancement ayant eu lieu le 21 décembre 2023.

Perspectives 2024

Bièvre Isère Communauté accueille depuis le 02/01/2023 un chargé de mission énergies au sein de la nouvelle direction Transition écologique et mobilités : il pilote et fait le lien avec le bureau d'étude en charge de la réalisation schéma directeur des énergies pour le territoire.

L'élaboration du Schéma Directeur des Energies devrait être terminée d'ici la fin de l'année 2024. Le premier rendu des résultats du diagnostic est prévu pour fin janvier. Viendra ensuite la phase d'élaboration de la stratégie en passant par l'étude de différents scénarios de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Convention avec l'AGEDEN

Description de l'action



Cette convention permet à Bièvre Isère Communauté d'agir sur l'accompagnement des particuliers et petites entreprises dans la rénovation et l'efficacité énergétiques, les énergies renouvelables et les mobilités bas carbone.

Via cette convention, l'AGEDEN participe aussi au déploiement de la politique nationale SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat).

Cette convention vise à développer l'animation sur les enjeux énergétiques et de mobilité sur le territoire.

Les différentes actions développées sont :

Pour le volet mobilité :

- La réalisation de pré-étude mobilité pour les entreprises : géolocalisation des salariés et pistes d'action pour des établissements supérieurs à 100 salariés
- Prêt de vélo à assistance électrique pour les salariés.
- Animation scolaire - Ateliers Savoir Roulez à Vélo (SRAV) ou réparation.
- Mobilité - Challenge mobilité scolaire (co-financement TENMOD 500€ par territoire)

Pour le volet énergie :

- L'animation et sensibilisation grand public et cible scolaire,
- L'accompagnement de projets locaux,
- L'accompagnement à la rénovation via le Service Public de la performance énergétique de l'habitat (maisons individuelles, copropriétés et petit tertiaire),
- Instruction technique des Primes Air Bois
- Accompagnement des projets des communes et atelier Elus

Chiffres clés

- Budget pour le volet énergie : 104 000€
- Taux de réalisation des actions sur le volet énergie : 90%
- Budget pour le volet mobilités : 10 000€
- Taux de réalisation des actions sur les mobilités : 15%

Perspectives 2024

Reconduite de la convention, avec un budget légèrement en baisse par rapport à l'année 2023, et en recentrant les actions sur la rénovation énergétique des logements de particuliers (maisons individuelles) ainsi qu'en accentuant l'accompagnement des communes du territoire : projets de rénovation énergétique, de construction neuve et de développement d'installations de production d'énergies renouvelables.

Convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) : réalisation de diagnostics énergétiques dans les entreprises.



Description de l'action

Bièvre Isère, en partenariat avec la CMA via une convention, vient en soutien du secteur petit tertiaire afin d'accompagner les entreprises dans l'optimisation de leur process, la réduction des consommations d'énergie, la réduction des déchets, la mobilité ou encore l'économie circulaire.

Cette convention est gérée par la Direction Développement économique et Tourisme en lien avec la direction Transition Ecologique et Mobilités pour cette action de réalisation de diagnostic en entreprise. Jusqu'en 2023, cette action comprenait des diagnostics généraux de l'entreprise et approfondis sur les thématiques évoquées.

Chiffres clés

- 6 diagnostics réalisés par la CMA (1 sur la thématique énergétique, 5 sur les déchets ou la mobilité)
- 5/6 des entreprises diagnostiquées sont dans le secteur de la mécanique automobile.

Perspectives 2024

Pour 2024, l'action est revue et sera déclinée, en cohérence avec l'évolution de l'éligibilité des subventions de l'ADEME, comme suit :

- Diagnostics flux ;
- Diagnostic experts sur les thématiques des énergies et des mobilités ;
- Diagnostics courts sur les thématiques des mobilités, de la valorisation des cheveux et du réemploi ;
- Diagnostics photovoltaïque et éclairage.

Projets de méthanisation



Description de l'action

Bièvre Isère Communauté a porté en 2015 une étude de potentiel pour le développement de la méthanisation sur son territoire (budget : 19 875 €) puis en 2018 une étude de faisabilité pour 4 unités agricoles (budget : 31 650 €) à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, La Côte Saint-André, Saint-Jean de Bournay et Nantoin (Porte de Bonnevaux).

La mise en service de la centrale de méthanisation SAS Agri-Métha-Bièvre à Saint-Etienne de Saint-Geoirs a eu lieu en fin d'année 2022, et son inauguration le 24 mars 2023.

Chiffres clés

- **SAS Agri-Métha-Bièvre** : 9 exploitations agricoles, 26 à 27 000 tonnes d'intrants/an, valorisation du biogaz pour une consommation équivalente à 890 foyers.
- **SAS La Côte Biogaz** : porté par 9 agriculteurs 9.

Perspectives 2024

Le projet de centrale de méthanisation SAS La Côte Biogaz à La Côte Saint-André est en cours d'évaluation afin de déterminer les futurs associés dans ce projet afin de lui redonner un nouvel élan.

Convention avec TE38 : mise à disposition d'un conseiller en énergie partagé

Description de l'action

Missions du Conseiller en énergie partagée (CEP) de TE38 :

- Réaliser un inventaire du patrimoine.
- Réaliser un bilan énergétique personnalisé sur les 3 dernières années pour chaque collectivité adhérente au service.
- Suivre annuellement les consommations et dépenses énergétiques du patrimoine.
- Instrumenter les bâtiments pertinents (enregistrements de température, caméra thermique...), si besoin.
- Analyser le comportement énergétique de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Les préconisations sont hiérarchisées selon la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation des travaux, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités stratégiques du territoire.
- Accompagner la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, aide à la mise en œuvre du plan d'actions recommandé, aide à la préparation des dossiers, avis sur les cahiers des charges...
- Sensibiliser les équipes de la collectivité et les élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.
- Mettre en réseau les élus du territoire pour créer une dynamique d'échange.

TE38 propose en plus, la mise à disposition à titre gratuit et temporaire des outils de mesure et des petits équipements mutualisés en faveur de la maîtrise de la demande en énergie.

Chiffres clés

- Conseil en énergie partagé (CEP) mis à disposition de la collectivité contre une somme de 17 138.10 € (0.30 € par habitant du territoire)
- Convention pour la mise à disposition d'un CEP Expert pour 3 ans, délibéré le 30 mai 2022 à Bièvre Isère Communauté.
- Diagnostic énergétique du patrimoine intercommunal réalisé et rendu en décembre 2023.

Perspectives 2024

Poursuivre l'animation de cette convention, en transversalité entre les Services Techniques et Transition écologique et Mobilités.

Intégrer dans le schéma directeur des énergies ainsi que dans le Plan de Sobriété Énergétique, le travail effectué dans le cadre de la convention avec TE38.

2.2.2 Gestion du patrimoine

Désembouage des circuits de chauffage des bâtiments

Description de l'action

Le désembouage des circuits de chauffage permet d'optimiser la circulation des fluides dans les circuits de chauffage pour en réduire les consommations énergétiques.

Le désembouage a été fait en 2023 pour les espaces multi accueils de Roybon (Chambaloux) , Saint Etienne de Saint Geoirs (DOREMI) et Nantoin (A petits pas)

Chiffres clés

Les travaux ont été réalisés en régie. Le matériel de désembouage a été acquis par Bièvre Isère Communauté en 2018 pour un montant de 2 278,80 € TTC

Perspectives 2024

Plusieurs bâtiments pourront également faire l'objet d'un désembouage en 2024 :
Bâtiments administratifs à La Côte Saint-André.

Relampage LED des bâtiments



Description de l'action

Du relampage LED a été effectué dans certains bâtiments dont Bièvre Isère Communauté est propriétaire afin de réduire les consommations électriques.

Chiffres clés

Les bâtiments concernés :

- Le local Associatif
- 1 partie du siège à Saint-Jean de Bournay

Perspectives 2024

Plusieurs bâtiments pourront passer à l'éclairage LED en 2024 :

- Suite des travaux sur le siège de Saint-Jean de Bournay
- Siège Saint-Etienne de Saint-Geoirs
- Salle Multisports à La Cote St André

Réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments locatifs de Bièvre Isère **Communauté**



Description de l'action

Amélioration des bâtiments locatifs de la collectivité afin de les rendre moins consommateurs en énergie et qu'ils puissent fournir un meilleur confort pour les entreprises et utilisateurs de nos locaux.

Chiffres clés

Réalisation des Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sur les 4 bâtiments locatifs chauffés :

- Consommation énergétique : 1 bâtiment classé en C et 2 en B
- Émission de gaz à effet de serre : 3 bâtiments classés en A

Environ 20 000 € de travaux dans les bâtiments sur l'année 2023 dans les bureaux loués et les communs avec :

- Changement des convecteurs les plus vétustes, en convecteurs intelligents interconnectables
- Changement des néons en dalles LED.

Perspectives 2024

Réalisation d'aménagements pour améliorer les DPE : changement des fenêtres de la face Nord de l'Hôtel d'entreprises, changement des portes de secours.

Poursuite des changements de convecteurs et de néons dans nos bâtiments.

Réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques (ZAE)

Description de l'action



Extinction de l'éclairage public dans les Zones d'Activités Économiques de 22h30 à 5h30 afin de réduire la pollution lumineuse, ainsi que la consommation énergétique de la collectivité.

Certaines ZAE ont leur éclairage public sur le réseau d'éclairage communal et certaines communes n'ont pas souhaité appliquer l'extinction.

Chiffres clés

- 5.000 € pour la pose d’horloges astronomiques dans les ZAE afin de permettre la mise en place de l’extinction
- Pose de 17 panneaux d’information dans les ZAE
- 144.000 € pour le changement de l’éclairage de nos candélabres en technologie LED

Perspectives 2024

Poursuite du changement des points lumineux de nos candélabres en technologie LED

Poursuite de la pose de panneaux d’information sur l’extinction dans les ZAE

Projets photovoltaïques de tiers investisseurs



Description de l’action

Mise à disposition de foncier pour installation d’ombrières et de toitures photovoltaïques par Ombr’Isère : 4 projets

Parking relais du Rival à La Côte Saint-André



Construction d’ombrières photovoltaïques.

Le lancement des travaux (débossaillage et enlèvement des rails) a eu lieu en décembre 2022. Le permis de construire des ombrières est en cours d’instruction. Ces ombrières accueillent aujourd’hui des panneaux photovoltaïques pour vendre la production d’électricité sur le réseau électrique public auprès d’ENEDIS.

Parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay

Équipement d’ombrières photovoltaïques sur le parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay. Avec le même principe que le projet précédent, le raccordement au réseau d’électricité exploité par ENEDIS permettra la vente de la production électrique du site.

Toiture du gymnase de Saint-Jean de Bournay

Équipement de la toiture du futur gymnase de Saint-Jean de Bournay. L’installation des panneaux sera réalisé après l’achèvement de la construction de cette nouvelle salle omnisports. La production électrique est destinée à la vente sur le réseau public.

Parking de l'Europe à La Côte Saint-André



Équipement du parking de l'Europe à La Côte Saint-André. Les travaux de montage des ombrières photovoltaïques sont en cours en cette période de fêtes de fin d'année 2023. Le raccordement au réseau électrique public permettra la vente de la production du site.

Chiffres clés

Parking relais du Rival à La Côte Saint-André

Puissance à installer : 315 kWc. Equivalent à 130 foyers hors chauffage.

Parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay

Puissance à installer : 215 kWc. Equivalent à 90 foyers hors chauffage.

Parking de l'Europe à La Côte Saint-André

Installation prévisionnelle de 280 kWc, équivalent à 100 foyers hors chauffage, pour une location annuelle du foncier de 750 €.

Toiture du gymnase de Saint-Jean de Bournay

Puissance à installer : 220 kWc. Equivalent à 90 foyers hors chauffage.

Total des 4 projets photovoltaïques : 1 030 kWc, dont la production d'électricité est équivalente à la consommation d'électricité de 410 foyers, hors chauffage.

Perspectives 2024

Parking intermodal du Rival à La Côte Saint-André

Le parking relais a ouvert le 6 novembre 2023.

Les ombrières photovoltaïques sont en place depuis octobre 2023.

Le raccordement des panneaux photovoltaïques au réseau électrique public est prévu pour le premier trimestre 2024.

Parking de l'Europe à La Côte Saint-André

Les travaux de montage des ombrières et des panneaux photovoltaïques étant en cours durant la période des fêtes de fin d'année, le raccordement au réseau électrique public est prévu pour le premier trimestre 2024 par les services d'ENEDIS.

Toiture de la salle omnisport de Saint-Jean de Bournay

Prévision de début des travaux : deuxième trimestre 2024.



Parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay

Les travaux de montage des ombrières photovoltaïques se sont achevées autour de mi-décembre, et le raccordement au réseau électrique public est prévu pour le premier trimestre 2024.

Projets photovoltaïques en autoconsommation avec vente du surplus de production sur le réseau électrique public

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté mène 2 projets en autoconsommation sur ses bâtiments : la station d'épuration Centre Bièvre et le centre aquatique d'Aqualib.

Station d'épuration (STEP) Centre Bièvre : Une centrale solaire photovoltaïque a été achevée en juin 2023 et inaugurée le 2 décembre 2023. Les panneaux photovoltaïques sont implantés au sol, sur des armatures en métal élevées à 1 mètre du sol pour prévenir des crues de la rivière. La centrale solaire se situe dans une parcelle adjacente à la STEP. L'énergie produite sert pour partie en autoconsommation (environ 63%) et le surplus est injecté dans le réseau électrique public.

Centre Aqualib' : Le parking d'Aqualib' sera équipé d'ombrières photovoltaïques. Ce projet de centrale solaire servira pour partie en autoconsommation (environ 64%) pour alimenter les besoins en énergie du centre aquatique, et le surplus sera injecté dans le réseau électrique public.

Station d'épuration (STEP) Charpillates : Évaluation en cours pour la réalisation d'une centrale solaire sur des toitures du site (en particulier les hangars à boue) ou solution de centrale au sol.

Nouvelle crèche DOREMI : Évaluation pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la crèche à construire à La Côte Saint-André.

Chiffres clés

Station d'épuration (STEP) Centre Bièvre :

Puissance installée : 250 kWc. Montant global de l'investissement : 292 400 € HT.

Économies visées : 17 460 €/an. Ajoutées à une recette prévisionnelle de la revente du surplus à hauteur de 5 920 €/an.

Centre Aqualib' :

- Puissance installable : 345 kWc.
- Économies visées : 80 000 €/an.
- Recette liée à la revente du surplus : 20 000 €

Total sur ces 2 projets d'autoconsommation : 600kWc installés. Economies visées : 97 000€/an.

Perspectives 2024

Station d'épuration (STEP) Centre Bièvre :

Première année complète de fonctionnement avec le nouvel équipement en photovoltaïque.

Centre Aqualib' :

Fin 2023 / début 2024 : consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux.

Prévision de début des travaux dans le courant du deuxième trimestre 2024.

Evaluation de la faisabilité et de la rentabilité technico-économiques de l'installation de centrales solaires sur les sites de la future crèche DOREMI, de la station d'épuration des Charpillates ainsi que sur un potentiel futur bâtiment pour la flotte de camions de collecte des déchets.

Chaufferie au bois et miscanthus pour la nouvelle salle omnisports à Saint-Jean de Bournay



Description du projet

Une étude d'opportunité a été réalisée en 2020 pour valider la faisabilité d'implanter du miscanthus sur le territoire. Le cas étudié est principalement pour les besoins en chaleur de la nouvelle salle omnisports à Saint-Jean de Bournay. La construction de la salle omnisports est financée par l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le FEDER, le Département de l'Isère et Bièvre Isère Communauté.

La culture du miscanthus répond à une problématique de protection des points de captages d'eau exploités par l'intercommunalité.

Le miscanthus a plusieurs avantages pour la protection de l'environnement :

- il ne nécessite aucun intrant ;
- il a un faible impact sur la biodiversité et son exploitation émet peu de gaz à effet de serre ;
- il permet de fournir une matière première pour différents usages : combustible pour chauffage, matériaux de construction biosourcés, litière pour élevage bovins, etc.

En 2022 :

- Redimensionnement de la salle omnisports : les contextes économique et sanitaire ayant impacté le budget. Les besoins en chaleur sont ainsi revus à la baisse.

- Élaboration de conventions entre les agriculteurs et Bièvre Isère Communauté pour assurer l’approvisionnement par les agriculteurs et l’achat par la collectivité. La chaudière est équipée d’un système hybride de chauffage au bois en cas de manque dans l’approvisionnement en miscanthus.

En 2023 :

- Le miscanthus a été planté en mars et est en cours de première pousse sur les parcelles définies et en partenariat avec les agriculteurs.
- Délibération des conventions d’engagements entre les parties prenantes.
- Suite des travaux de la salle omnisports et de sa chaufferie.

Chiffres clés

- Besoins énergétiques de la salle omnisports : entre 130 et 164 MWh par an (consommation majoritairement dépendante de l’usage en eau chaude sanitaire (douches) par les clubs et les scolaires) ;
- Puissance de la chaudière hybride bois / miscanthus : 200 kW ;
- Surface agricole cultivées avec du miscanthus : environ 2 ha ;
- Coût estimé des travaux pour la chaufferie : 158 260€ HT.
Le surcoût lié au choix de l’énergie sera compensé par des aides financières à hauteur de 165 500€.
- Coût estimé des travaux pour l’ensemble de la salle omnisports : 4 503 154.96€ HT.

Perspectives 2024

- Mise en service de la salle omnisports -prévue pour le deuxième trimestre 2024.
- Équipement de la toiture en panneaux photovoltaïques ([voir partie énergie 2.2](#))

2.2.3 Informatique

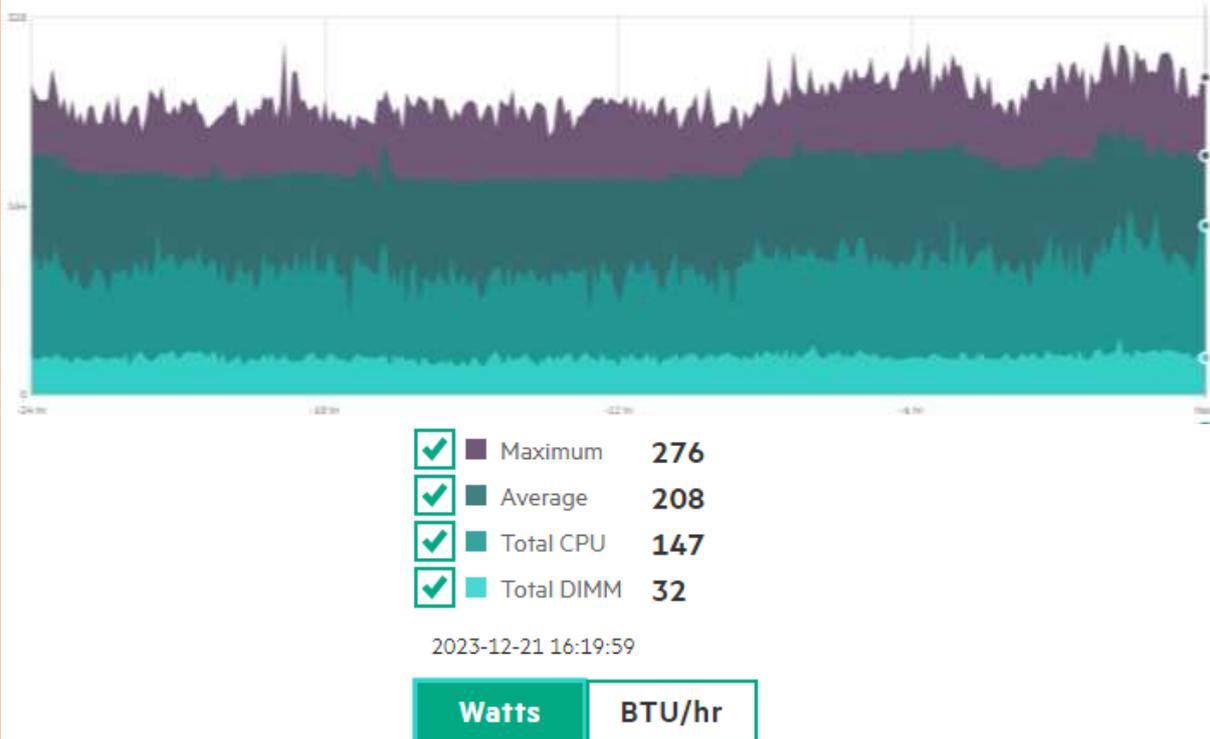
Rationalisation de l’usage et de la puissance de calcul du Datacenter



Description de l’action

Sur l’année 2022, afin de limiter les consommations d’énergie du Datacenter, une convergence de la puissance de calcul a été établie vers le Datacenter de La Côte Saint-André. Ce système est aujourd’hui fonctionnel et permet à la collectivité de réduire ses consommations d’énergie.

Chiffres clés



- Suppression de 80% des serveurs physiques et centralisation sur La Côte Saint-André
- Réduction des besoins de climatisation
- Réduction de la consommation énergétique (- 16 000 watts de consommation)
- Atteinte via une augmentation des capacités de 2 serveurs récents (4800€ pour l'achat)
- Consommation max des serveurs réduite à 550 watts et 2000 BTU/h

*DIMM = Dual Inline Memory Module, correspond à la mémoire vive de l'ordinateur aussi appelée mémoire de travail volatile est responsable du stockage des données des programmes ou parties de programmes en cours d'exécution

*CPU = En informatique, un CPU ou Central Processing Unit désigne un processeur. Il traite et organise les données des autres composants de la machine comme la mémoire et le disque dur, puis réalise des calculs divers pour faciliter l'interaction entre l'utilisateur et la machine.

Perspectives 2024

Poursuite de l'optimisation des datacenters.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

2.3 Ménager les ressources du territoire

ODD 15, 12 et 6 : Vie Terrestre, Consommation et production responsables, Eau propre et assainissement



Projet de territoire : « La qualité de l'air, de l'eau et des aliments produits sont des indicateurs de qualité pour un territoire. »

Liens existants : PCAET, Politique de gestion de l'eau, COT, Chartes forestières, PLUi, Fonctionnement de la collectivité, Schéma directeur des systèmes d'information

Actions

Biodiversité : Subvention de l'association le Tichodrome

Forêt : Projet de réduction du morcellement foncier forestier

Eau : Protection des captages prioritaires, journée mondiale de l'eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations avec le SIRRA et l'EPAGE de la Bourbre

Déchets : Optimisation de la collecte des déchets, optimisation des déchèteries

Communication : Exigences environnementales sur les supports physiques de communication, dématérialisation de la lettre économique « Bièvre Isère Eco »

Informatique : Impression sécurisée

Energie : mutualisation des bureaux

2.3.1 Biodiversité

Convention de soutien au centre de sauvegarde de la faune sauvage le Tichodrome



Description de l'action

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage le Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés. Il participe ainsi à réduire l'impact des activités humaines sur la diversité faunistique, notre patrimoine commun.

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage en difficulté dans le département de l'Isère. La centralisation de ce service permet de l'exercer en optimisant les moyens financiers et humains.

Bièvre Isère Communauté soutient financièrement l'association depuis 2021, via une subvention annuelle de base, proportionnelle au nombre d'habitants.

Chiffres clés

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille chaque année environ 1 800 à 2 000 animaux, de plus d'une centaine d'espèces différentes. Il répond également à une très grande sollicitation du public (environ 7 000 appels par an).

Subvention 2023 : 850€.

Perspectives 2024

En 2024, l'aide de Bièvre Isère Communauté sera de 850 € (0,015 € / habitant).

2.3.2 Gestion durable des forêts

Projet de réduction du morcellement du foncier forestier



Description de l'action

Les massifs forestiers de Bièvre Isère Communauté sont essentiellement répartis sur les massifs de Bas-Dauphiné et Bonnevaux au Nord et des Chambaran au Sud. Ils s'étendent sur 21 000 hectares soit 30 % de la surface du territoire. La forêt est répartie entre 12 500 propriétaires différents, privés pour 80%. Ce qui revient à une taille moyenne de parcelle boisée par propriétaire de 1,31 ha, significative d'un fort morcellement d'un point de vue de gestion forestière.

Ce fort morcellement est un frein à une gestion cohérente et durable de notre patrimoine forestier, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Bièvre Isère Communauté a renouvelé en 2023 sa candidature et est à nouveau lauréate de l'appel à projet lancé par la DRAAF pour la réduction du morcellement forestier.

Ce sont les communes de le Mottier, Longechenal, et Porte des Bonnevaux qui ont décidé de mener cette expérimentation en 2023.

Cette animation s'appuie sur l'outil : « La forêt bouge », une plateforme foncière gratuite qui permet aux propriétaires privés volontaires de se signaler et d'entrer en contact avec de potentiels vendeurs ou acquéreurs. A terme, l'objectif est de favoriser le regroupement de parcelles pour une gestion durable de la ressource en bois et de l'écosystème forestier en général.

Communication faite en 2023 :

- Envoi de courriers aux propriétaires forestiers des communes d’expérimentation.
- Réalisation de 3 réunions publiques
- Publication des informations sur le site internet des communes, dans le Bièvre Isère magazine, dans les bulletins municipaux.
- Création d’une page Bièvre Isère Communauté sur le site de la Forêt Bouge.
- Affichage d’affiches « La Forêt bouge » dans les communes de l’expérimentation.

Chiffres clés

- 1609 courriers d’information envoyés aux propriétaires forestiers dont 11% de réponses.
- 3 réunions publiques organisées
- 45 propriétaires forestiers rencontrés.

Communes		Nombre d’offres	Nombre de parcelles	Superficie (ha)
Expérimentation	Porte-des-Bonnevaux	4	7	5,16
	Le Mottier	5	12	2,50
	Longechenal	1	2	0,15
	TOTAL	10	21	7,81
Autres communes de Bièvre Isère Communauté		4	8	1,27

Tableau 5 : récapitulatif des ventes conclues sur la durée de l’appel à projets

Perspectives 2024

Le programme de réduction du morçèlement du foncier forestier sera désormais porté par la charte Bas-Dauphiné Bonnevaux. Pour l’accompagner dans sa démarche, la charte associera différents acteurs : le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), la Société d’Aménagement Foncier et d’Etablissement Rural (SAFER), l’association des communes forestières de l’Isère, le département, l’Office National des Forêts ainsi que les associations forestières locales.

Les perspectives pour 2024 sont :

- La finalisation de la démarche de d’appréhension des Biens Vacants Sans Maîtres lancée par Bièvre Isère Communauté sur les communes de Porte-des-Bonnevaux, Le Mottier ainsi que Longechenal.
- la finalisation de la démarche de réduction du nombre de Biens Non Délimités engagée lors du premier appel à projet.
- l’extension de la démarche d’appréhension des Biens Vacants Sans Maîtres sur 2 communes d’Entre Bièvre et Rhône et 2 communes de Valence Condrieu Agglomération.

2.3.3 Déchets

Optimisation de la collecte des déchets

Description de l'action

Axe 1 : améliorer le tri des déchets

- Amélioration du tri des différents flux (emballages, plastiques, papiers, verres), en augmentant le nombre de Points d'Apports Volontaire (PAV) sur le territoire. Cette action permettra une simplification du geste de tri pour les habitants via la collecte mélangée des papiers et emballages et par la suite avoir un impact positif sur le ratio de déchets triés.
- Reprise en gestion directe par Bièvre Isère de la collecte sélective actuellement assurée par le SMICTOM à l'horizon 2024. Délibération de demande de retrait de la compétence optionnelle « collecte sélective des déchets recyclables » faite le 25 septembre 2023.
- Reconduction de l'opération « des poules pour réduire nos déchets » en 2023 pour fournir aux habitants qui le souhaitent et sous conditions, 2 ou 4 poules par foyer pour réduire la production quotidienne de déchets. Ces poules sont issues d'un élevage local biologique.

Axe 2 : Optimiser la collecte des ordures ménagères

- Optimisation des modes, fréquence et circuits de collecte. En 2022, la fréquence de collecte avait été adaptée en passant à 1 semaine sur 2. En 2023, ce sont les circuits de collecte qui ont été optimisés.
- Validation d'un scénario consistant à déployer la collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire à l'horizon 2025 sur la base des résultats d'études de faisabilité.
- Adoption d'une feuille de route, le 24 avril 2023 encadrant ce projet de transformation en profondeur du service de collecte et valorisation des déchets.

Axe 3 : Tri des encombrants

En partenariat avec l'association « La Ressourcerie », la Communauté de communes a poursuivi en 2022 et 2023 la collecte gratuite des encombrants pour les particuliers (mobilier, électroménager).

Elle s'adresse aux personnes qui ne disposent pas de véhicule adapté pour les transporter.

Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables

- Déploiement d'un service de prêt de broyeurs

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SMICTOM de la Bièvre a acquis des broyeurs de déchets verts qu'il souhaite mettre à disposition de ses EPCI membres.

- Développement de la valorisation des déchets alimentaires par compostage

Une réflexion est à l'étude pour développer sur le territoire la valorisation des déchets biodégradables (qui représentent environ 20% de nos ordures ménagères) dans le courant de l'année 2024 par des solutions de compostage individuel et partagé, dans le cadre de la feuille de route précédemment évoquée.

Chiffres clés

Axe 1 : améliorer le tri des déchets

- 180 PAV déployés sur l'ensemble des communes.
- Objectif de 300 PAV à déployer.
- Avec 150 kg par an de déchets mangés par une poule, cette initiative est une façon originale de préserver naturellement l'environnement.

- 5 000 poules ont été adoptées par plus de 800 familles.

Type de flux	Kg/habitant 2022	Evolution 2021 - 2022
Déchets ménagers	195,3	-6,2
Collecte sélective	67,38	-1,8
Déchèteries	533,71	-5,1
TOTAL	796,39	-5,1

Tableau 6 : récapitulatif sur l'ensemble des flux 2022 (source : rapport annuel déchet 2023)

Axe 3 : Tri des encombrants

- Le poids total d'encombrants collectés par la Ressourcerie en 2022 est de 15 158 kg.

Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables

- A travers ce dispositif de prêt de broyeur de végétaux, Bièvre Isère Communauté vise à détourner de 500 à 800 tonnes de déchets verts apportés en déchetterie, soit une réduction de 6 à 10 %.

Perspectives 2024

Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables

Un travail sera mené en 2023-2024 pour proposer un service de prêt de broyeurs, auprès des services techniques des communes membres de Bièvre Isère Communauté, ainsi qu'auprès des particuliers, avec un déploiement progressif aux différents usagers et sur l'ensemble du territoire.

Optimisation des déchèteries

Description de l'action

- Le projet de mise en place d'un système de contrôle d'accès avec lecture de plaques a été lancé en fin d'année 2022 avec les études préalables. L'installation des systèmes de contrôle est prévue à l'automne 2023 avec un démarrage effectif du contrôle d'accès au 01/01/2024. L'objectif est de réserver l'accès aux déchèteries aux usagers du territoire.

Perspectives 2024

Mise en fonctionnement du système de contrôle d'accès en déchetterie.

2.3.4 Eau

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : actions menées par la Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

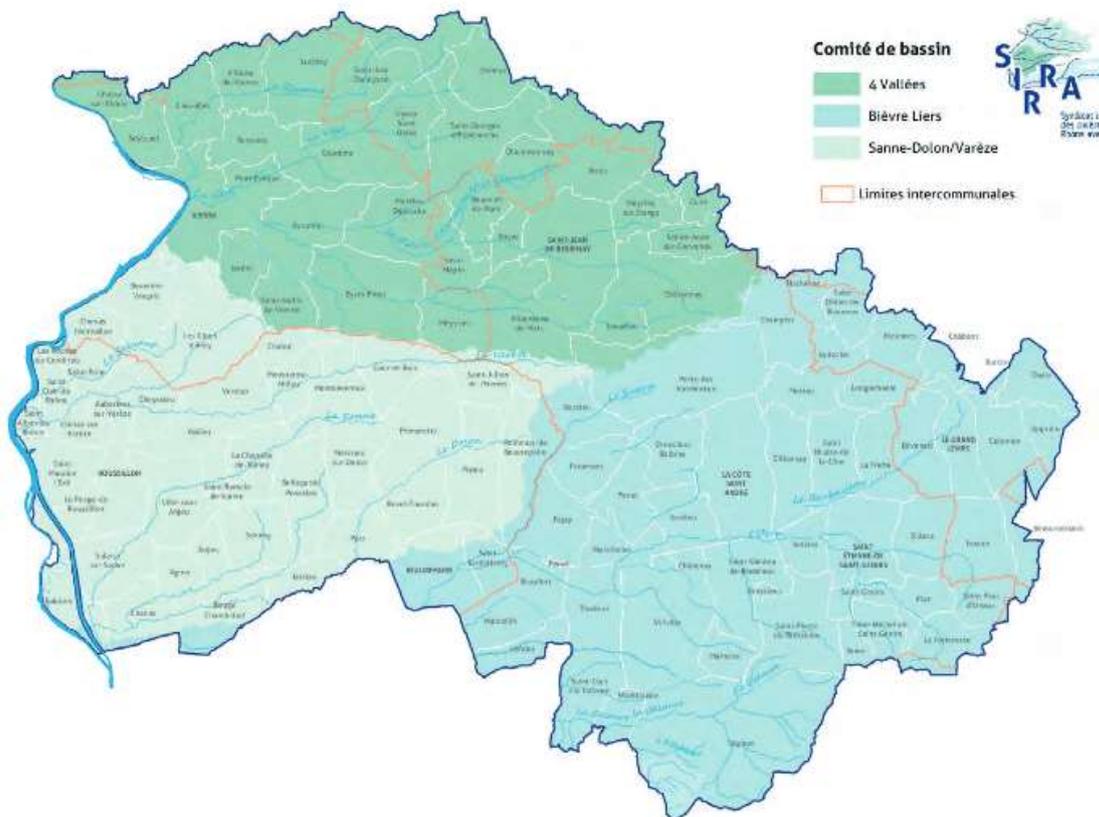


Figure 11 : périmètre d'action du SIRRA, carte des bassins versants

Description de l'action

En 2019, Bièvre Isère Communauté a transféré la compétence GEMAPI ainsi que des compétences facultatives à ce syndicat afin de mutualiser les moyens humains et techniques pour la mise en place des programmes d'actions.

Les EPCI membres de ce syndicat sont :

- Bièvre Est
- Collines Isère Nord Communauté
- Vienne Condrieu Agglomération
- Entre Bièvre et Rhône
- Bièvre Isère Communauté

Le SIRRA mène des actions ayant pour objectif la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, la prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations.

- 2 programmes d'actions prévention des inondations (PAPI) sont en cours d'élaboration sur le bassin versant des 4 vallées et sur celui de Sanne-Dolon.



Figure 12 : objectifs de la prévention des inondations

- Le SIRRA anime également un programme de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) : un outil pour améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir et réduire les consommations.
- L'outil de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) est également animé sur le territoire. Les PSE visent à :
 - Reconquérir la qualité de l'eau et de la biodiversité.
 - Valoriser et inciter la mise en place de pratiques agro-écologiques.
 - Soutenir les agriculteurs qui rendent des services environnementaux.

Chiffres clés

Participation financière 2023 : 332 000€

Perspectives 2024

Participation financière prévisionnelle 2024 : 357 030€.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : actions menées par l'Épage de la Bourbre

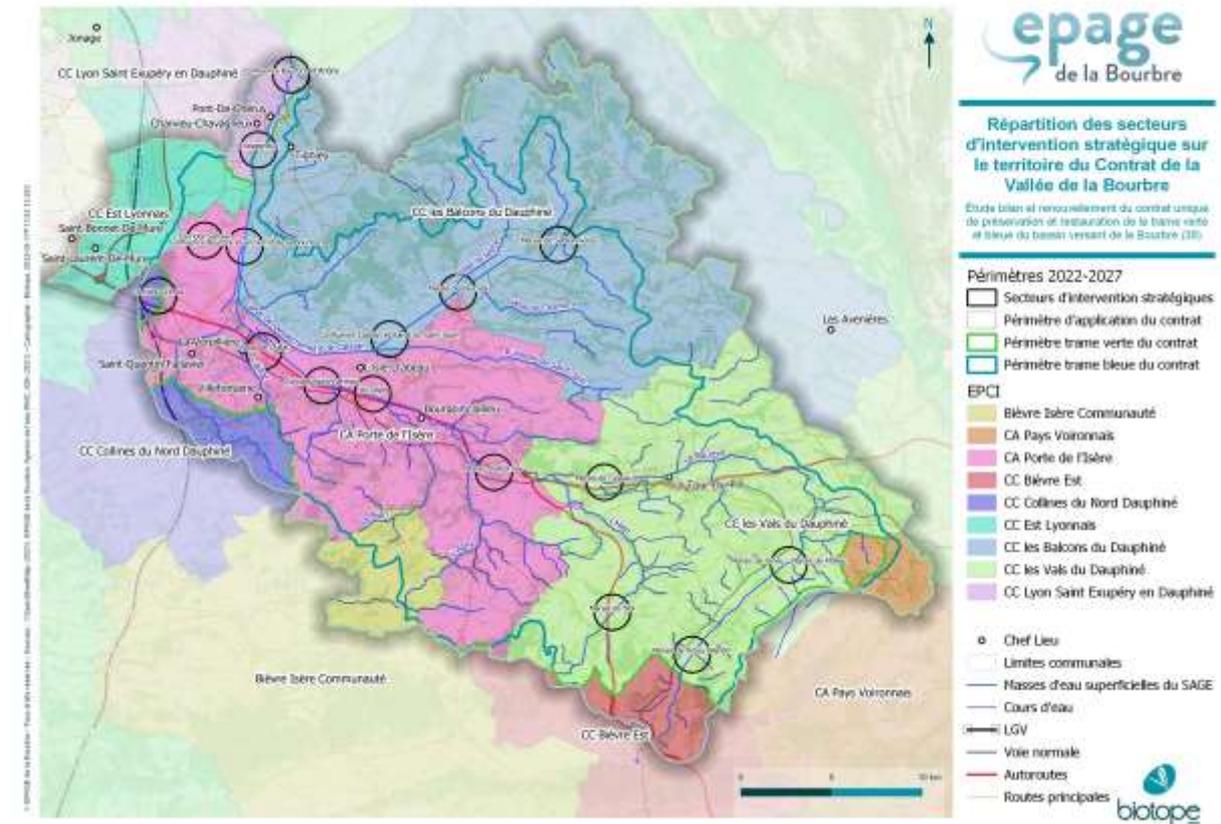


Figure 13 : périmètre d'action de l'EPAGE de la Bourbre, bassin versant de la Bourbre

Description de l'action

Originellement créé pour lutter contre les inondations, les missions de l'Épage de la Bourbre ont depuis évoluées. Aujourd'hui, la structure a 5 missions principales :

- lutter contre les inondations (via les Programmes d'actions de Prévention des Inondations)
- restaurer les continuités écologiques (via le contrat environnemental pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre)
- gérer les rivières
- améliorer la qualité des eaux des captages
- animer la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Les EPCI membres sont :

- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
- Communauté de communes Bièvre Est
- Communauté de communes Bièvre Isère communauté
- Communauté de communes de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED)
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- Communauté de communes des Vals du Dauphiné

– Communauté de communes Est Lyonnais

Chiffres clés

Participation financière 2023 :

Actions GEMAPI : 6 173,17 €

Actions hors GEMAPI : 915,39 €

Perspectives 2024

Participation financière prévisionnelle 2024 : identique pour le hors GEMAPI et à la hausse pour la GEMAPI.

Protection des zones de captages prioritaires

Description des actions

Les actions menées dans le cadre de cette démarche de protection des captages prioritaires d'eau potable ont été poursuivies en 2023 (en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Isère) :

- Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles
- Développement avec les agriculteurs des cultures et des filières à bas niveau d'intrants
- Communication grand public

Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles

Des journées d'accompagnement des agriculteurs ont été organisées, en vue de plusieurs finalités : réduire la fertilisation azotée, réduire l'érosion des sols, améliorer la biodiversité, orienter le choix des agriculteurs vers des cultures nécessitant moins d'intrants : pesticides, fertilisation.

Ces animations sont menées sur les parcelles en zone de captage prioritaire. Ces parcelles sont ciblées car elles sont situées sur des zones sensibles aux pollutions de la ressource en eau potable.

Communication grand public

Une randonnée agricole s'est déroulée le 15 octobre 2023, ayant pour but de créer du lien social autour des agriculteurs et de sensibiliser les habitants sur plusieurs thématiques comme la protection de la qualité de l'eau potable, l'agriculture du territoire, le service d'approvisionnement en eau potable ou encore le petit cycle de l'eau.

Cette journée a été menée en coordination avec la Chambre d'agriculture de l'Isère. Plusieurs actions de communication autour de l'évènement ont été élaborées. Cette année, un circuit spécifique a été créé pour les enfants, plus court et abordant les sujets de manière plus ludique. Une intervention en classe, à l'école de Saint-Jean de Bournay a été organisée pour favoriser la participation des élèves et donc des parents.

Les élus sont intervenus également lors de cet évènement.



Figure 14 : Rand'eau agricole, 15 octobre 2023



Figure 15 : intervention scolaire à Saint-Jean de Bournay

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Cette action vise à réduire l'utilisation d'intrants (pesticides et nitrates) sur les parcelles agricoles ainsi qu'à mieux valoriser économiquement les engagements environnementaux des agriculteurs.

Ce travail a été mené via plusieurs actions :

- Plantation de miscanthus (culture énergétique / combustible chaudière biomasse) dans le cadre projet de nouvelle salle omnisport de St Jean de Bournay
- Participation active à l'étude sur les filières bas niveau d'intrants mutualisée avec d'autres gestionnaires de captages prioritaires.

Chiffres clés 2023 :

Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles :

Action reliquat d'azote en sortie d'hiver : Résultats : 12 inscrits sur 58 hectares

Moyens : 1 000€ HT d'analyse + 8 jours d'animation

Choix d'espèces performantes / mise en place de couverts en interculture

Résultats : 18 inscrits sur 92 ha hectares

Moyens : 4 500€ HT de semences + 11 jours d'animation

Désherbage mécanique en prestation et accompagnement individuel

Résultats : 4 inscrits sur 21 hectares

Moyens : 1 300€ HT de prestations + 10 jours d'animation

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Résultat : 6 agriculteurs engagés dans le label Cholat « Ec'eau responsable ». Soit 125 hectares concernés + 3 agriculteurs en test sur le Chanvre, soit 15 hectares.

Moyens : 4 jours d'animation

Communication grand public

Résultat : 80 Participants à la Rand'eau agricole du 15 octobre + Sensibilisation de 6 classes soit 152 élèves de l'école primaire de St Jean de Bournay

Moyens : 20 jours d'animations

Perspectives 2024

Communication grand public : Renouvellement de la rand'eau agricole sur un autre secteur permettant de sensibiliser autour de nouvelles thématiques + Intervention en milieu scolaire

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Poursuivre le développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants.

Augmenter le nombre d'agriculteurs de Bièvre Isère engagés dans les cultures labellisées et les actions agronomiques proposées

Développer d'autres filières à bas niveau d'intrant avec d'autres structures avec l'appropriation des résultats de l'étude mutualisée avec les structures gestionnaires de captages prioritaires

Travailler avec les agriculteurs et les communes pour l'implantation de miscanthus, sur l'exemple de la chaudière du nouveau gymnase de Saint-Jean de Bournay.

Valider le nouveau programme d'actions « captages prioritaires »

Journée mondiale de l'EAU – 22 mars 2023

Description de l'action

1/ Contexte sur le Water Day – journée mondiale de l'eau

Les Nations Unies ont institué cette journée mondiale de l'Eau en 1993 pour célébrer l'eau et sensibiliser à la situation des 2,2 milliards de personnes qui vivent sans accès à de l'eau salubre. Il s'agit de prendre des mesures pour lutter contre la crise mondiale de l'eau. L'un des principaux objectifs de la Journée mondiale de l'eau est de soutenir la réalisation de l'[objectif de développement durable 6 : eau propre et assainissement, pour tous d'ici à 2030](#).

Selon l'ONU, « Les gouvernements doivent travailler en moyenne quatre fois plus vite pour atteindre l'ODD 6 dans les délais, mais ils ne peuvent y parvenir seuls. L'eau nous concerne tous, c'est pourquoi nous avons besoin de l'aide de chacun d'entre nous. »

Le cycle de l'eau douce est une des [neuf limites planétaires](#) qui a récemment été dépassée. Au cours du 20^{ème} siècle, les prélèvements mondiaux d'eau ont augmenté deux fois plus vite que la taille de la population. En 20 ans, le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de 29 % ;

Les activités les plus consommatrices sont :

- l'agriculture - notamment l'irrigation - qui absorbe 72 % des ressources totales d'eau douce
- le refroidissement des centrales électriques,
- la consommation d'eau potable

- les usages industriels

2/ La journée Mondiale de l'Eau à Bièvre Isère Communauté : thématique « accélérer le changement »



➤ Programme :

Le matin a été dédié à l'Eau Potable avec l'organisation :

- d'un parcours pédestre autour du château Louis XI vers les captages du Goutarel et de Poulardière à La Côte St André. Les animations ont été présentées sous forme de quizz (vrai/faux, QCM...) permettant d'aborder les thématiques de captage naturel de la ressource en eau, de bassin versant, de l'impact des activités humaines et du changement climatique sur la ressource en eau. Les participants ont été invités à s'inscrire au programme UNWATER : « quelles actions vous engagez-vous à mener pour préserver la ressource en eau ? »
- Cette journée s'est déroulée en partenariat avec le SIRRA et la CLE via la présentation de leur exposition.
- De la visite du Réservoir du château : intervention conjointe des techniciens du service : démonstration d'un branchement et « dégustation » d'eau prélevée sur le réservoir.
- De l'intervention du président et échange autour du prix de l'eau

L'après-midi a été dédié à l'eau « usée » sur le site de la station d'épuration des Charpillates avec :

- La démonstration de dispositifs d'Assainissement Non Collectif (micro-stations) et visite de la station d'épuration des Charpillates par les techniciens. Il a entre autre été présenté les méthodes de traitement des eaux usées ainsi que les différents types de traitements et retour au milieu par rejet ou infiltration.

Fin de l'intervention avec la diffusion de vidéos humoristiques élaborées par le GRAIE sur les thèmes suivants : « le prix de l'eau », « le goût de l'eau » et le « tout-à-l'égout »

Chiffres clés

- 1^{ère} année de lancement de cet évènement à Bièvre Isère.
- 40 participants sur la journée, plusieurs retours de mails de satisfaction à la suite de cette journée.
- 38 % de notre eau potable proviennent des « eaux superficielles » ou eaux de surface (lacs, rivière etc...)
- 62% de notre eau potable proviennent des nappes phréatiques.

Perspectives 2024

Cet évènement sera renouvelé le 22 mars 2024.

2.3.5 Communication

Exigences environnementales sur les supports physiques de communication

Description des actions

Le Bièvre Isère Magazine (BIM) paraît tous les 2 mois. Ce magazine, ainsi que d'autres supports de communication (affiches, flyers, réseaux sociaux, articles sur le site de Bièvre Isère etc...) permettent de mettre en valeur les différents projets mis en œuvre par la collectivité, notamment ceux évoqués dans ce rapport de développement durable.

Il est mentionné, dans le marché d'impression des supports de communication et du magazine, conclu en 2021, que « le titulaire devra utiliser un papier écologique (certificat PEFC, FSC ou équivalent) ou issu de forêt gérée durablement. Bièvre Isère Communauté sera attentive à la démarche environnementale engagée par le prestataire et ses labellisations dans ce domaine. »

Chiffres clés

- Edition de 7 magazines intercommunaux en 2023.

Perspectives 2024

Une attention sera portée également sur l'achat à venir de goodies (distribués lors d'événements aux habitants ou aux agents de Bièvre Isère Communauté), afin qu'ils soient issus de matériaux recyclés et recyclables.

Dématérialisation de la lettre économique « Bièvre Isère Eco »

Description des actions



Dans l'objectif de communiquer et de réduire notre empreinte carbone, les coûts de transport, d'impression et de distribution, la direction économique a dématérialisé sa lettre économique trimestrielle. Cette lettre permet de communiquer des informations importantes aux acteurs économiques du territoire : entreprises/commerçants/artisans ..., etc.

Chiffres clés

Coût : conception = 2300€TTC
Plus de 3500 entreprises touchées par cette lettre d'info.

Budget avant 2023 : impressions + transport + mise sous pli + affranchissement : 10 304 €TTC/ an soit une économie de 8004€

Perspectives 2024

Maintenir la lettre économique dématérialisée et améliorer le carnet d'adresse mail générique des entreprises pour toucher un plus grand nombre d'entreprises du territoire.

2.3.6 Informatique

Système d'impression sécurisée

Description de l'action

Suite au remplacement en 2022 du système de copieurs avec la mise en place de l'impression sécurisée. Pour rappel, ce système permet d'établir une double validation avant l'impression d'un document. Il donne également des informations à l'utilisateur sur l'impact environnemental de l'impression (consommation d'eau, émission de CO₂). Ce système permet ainsi de réaliser des économies de ressource. Son utilisation a été poursuivie en 2023 sur une année complète.

Chiffres clés

Consommés	
Eau polluée	606,0 m ³
Énergie consommée	11,51 MWh
Arbres abattus	49 arbre(s)
Dioxyde de carbone rejeté	4,9 t CO ₂
Sauvés	
Eau économisée	228,2 m ³
Énergie économisée	4,34 MWh
Arbres épargnés	18,3 arbre(s)
Dioxyde de carbone non rejeté	1,8 t CO ₂
Plus d'informations...	

Tableau 7 : Bilan des économies réalisées en 2023 au 21/12/23

Perspectives 2024

Poursuite de cette action.

2.3.7 Energie

Mutualisation des bureaux dans le cadre du plan de sobriété énergétique



Description de l'action

Comme l'an dernier, les services se sont regroupés sur la semaine, du 26 au 29 décembre 2023 :

- sur La Côte Saint-André : dans le bâtiment A
- sur Saint-Etienne de Saint-Geoirs : au siège.

Pour les sites fermés, la température a été abaissée au plus bas possible, voire, les éléments chauffants coupés dans certains locaux. Ces gestes ont permis de réaliser des économies d'énergie mais également de créer du lien en regroupant des services n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble.

En décembre 2023 une réunion a été organisée afin d'animer le réseau des référents sobriété. Cette réunion a permis d'avoir, de la part des représentants de chaque bâtiment intercommunal, leur retour d'expérience (sur le ressenti des agents et des usagers) quant à la mise en place de ce plan de sobriété. Cette réunion a également été l'occasion d'échanger sur la mise en place des actions et le fonctionnement du réseau des référents.

Chiffres clés

En 2022, cette action avait permis d'économiser 4742 kWh soit 38% d'économies sur les bâtiments concernés par rapport à la semaine 51.

Les économies de 2023 seront détaillées dans le bilan du plan de sobriété à venir.

Perspectives 2024

Renouveler cette action en étudiant la possibilité de mutualisation des bureaux sur les 2 semaines des vacances de Noël ainsi que la semaine du 15 août.

Avec les services techniques, optimiser d'avantage la fermeture des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

2.4 Favoriser le bien-être de la population

ODD 3 et 4 : Bonne santé Bien-être ; Education de qualité



Projet de territoire : « Réduire le déséquilibre de logements par la réhabilitation des centres-bourgs avec des logements également adaptés au vieillissement de la population et pour les publics précaires. »

« Bièvre Isère, un territoire qui propose une coordination intercommunalités-communes pour limiter les effets de la désertification de l'offre de soins. »

Liens existants : Charte forestière, politique culturelle, politique enfance, jeunesse et solidarité, PCAET, PLH, Convention territoriale Globale

Actions

Habitat : Aide pour faciliter des sorties d'insalubrité

Culture : festival Les arts en herbe, festival Les arts allumés, école de musique et Réseaux de Lecture publique

Loisirs : aménagement base de loisirs de Faramans

Forêt : fête de la forêt et du bois, animations scolaires des chartes forestières

Famille et solidarité : accès aux droits, aide au mode de garde, animations enfance et jeunesse, animation sociale et parentalité.

Mobilités : Convention avec le Tacot Bièvre Valloire

Sport : mise en place d'un dispositif de sport santé

Santé : réalisation d'un diagnostic local santé participatif

Commande publique : clauses sociales et environnementales

Ressources humaines : bilan du télétravail

2.4.1 Habitat

Forum du mal-logement

Description de l'action



Ce forum organisé le 17 octobre 2023, a réuni des acteurs de l'habitat (travailleurs sociaux, CCAS, agences immobilières, ...) et des élus avait pour objectifs de sensibiliser ces « personnes-relais » au repérage des situations de mal-logements. Un appartement témoin a permis d'identifier les signes d'indécence ou d'insalubrité dans un logement.

Chiffres clés

- 35 professionnels de terrain, et 40 élus ont participé à ce 1er forum du mal-logement
- Plus de 40 % des habitations de notre territoire sont énergivores, avec des étiquettes énergétiques dégradées (classées E, F ou G).

Perspectives 2024

Réflexion à engager sur la suite de ce type d'animation.

Aide pour faciliter des sorties d'insalubrité

Description de l'action

En 2023, Bièvre Isère n'a pas accompagné cette année financièrement de propriétaires occupants à revenus très modestes pour des travaux de sortie d'insalubrité. Cela s'explique car :

- le dispositif s'adresse uniquement à des propriétaires à revenus très modestes (en situation de précarité, avec des ressources ou problématiques individuelles qui ne permettent pas souvent de passer à l'action pour des travaux) ;
- ces projets sont très longs à mûrir ;
- il s'agit de projets concernés par une situation d'insalubrité assez lourde, avérée... ;
- cette aide correspond plutôt à un petit « fonds social » pour venir compléter des plans de financement lorsque les subventions publiques n'atteignent pas le plafond maximum. Il se peut qu'en 2023 il n'y ait pas eu besoin de ces compléments de financements dans les situations de sortie d'insalubrité sur le territoire.

Perspectives 2024

Poursuite de cette action en 2024, avec assouplissement des critères (plafond de ressources) afin de permettre à plus de propriétaires de mobiliser cette aide.

2.4.2 Culture

Festivals « Les arts allumés » et « Les arts en herbe »



Description de l'action

Festivals « Les Arts allumés » et « Les Arts en herbe »

Brève présentation :

Ces deux festivals sont intercommunaux, itinérants, pluridisciplinaires, et impliquent fortement les habitants du territoire.

Le festival « Les Arts allumés » s'adresse à tous les publics ; « Les Arts en herbe » à un jeune public (dès de l'âge d'un an) et un public familial

Objectifs :

- Le **maillage du territoire**. Les festivals impliquent le tissu culturel, associatif, social, économique des communes. Avec une mise en exergue des acteurs liés au monde de l'enfance pour le festival des « Arts en herbe ».
- L'inclusion**. Les festivals sont accessibles à toutes et tous (notamment les publics qui n'ont pas ou ne peuvent pas avoir accès à la culture) avec une mise en exergue du public adolescent pour « les Arts Allumés » et des relations intergénérationnelles pour « les Arts en herbe ».
- La sensibilisation à l'environnement**, à l'écologie, à l'écoresponsabilité, à la sobriété énergétique et aux mobilités
- La valorisation de l'identité du territoire**, en mettant en valeur le patrimoine des communes. Avec une mise en lumière du monde agricole s'agissant des Arts allumés

Méthodologie :

La méthode d'élaboration des festivals permet d'impliquer la population du territoire en s'appuyant sur les ressources locales, d'associer les partenaires et les différents services de la collectivité. Elle poursuit l'objectif de renforcer la participation des habitants en permettant à chacun d'être acteur des festivals.

Chiffres clés 2023

Festival « Les Arts Allumés »

7ème édition, du 14 au 30 avril 2023

12 communes partenaires

3110 spectateurs et participants aux rencontres

75 bénévoles et associations impliquées

18 représentations artistiques

30 actions de médiation artistique et culturelle

Festival « Les Arts en herbe » :

15ème édition, du 13 au 28 octobre 2023

13 communes partenaires

1661 spectateurs et participants aux rencontres
6 spectacles et 10 festi'bulles (actions lecture publique)
29 actions de médiation artistique et culturelle

Ecoresponsabilité :

– Economie circulaire :

Décoration des festivals gérée par une équipe de bénévoles : recyclage, upcycling.
Consommation responsable (ex : restauration assurée par une équipe de bénévoles).

- Déchets :

Tri sélectif proposé à chaque action.

Guide de la « buvette responsable » remis à chaque association.

- Circuits-courts alimentaires :

6 petites restaurations associatives (Arts allumés)

7 food truck (Arts allumés)

3 brasseries locales en vente directe (Arts allumés)

6 brasseries locales tenues par les associations (Arts allumés)

– Mobilité :

Covoiturage efficace entre bénévoles.

Perspectives 2024

Actions à poursuivre et/ou renforcer - organisation

- Accentuer le partenariat avec le SMICTOM pour la gestion des déchets
- Développer l'appropriation du guide de la buvette écoresponsable par les associations
- Mobilité des bénévoles -> amplifier le covoiturage
- Utilisation de produits locaux pour la restauration
- Relancer une dynamique de mobilité pour le public
- Zone de tri sur chaque date

Actions à poursuivre et/ou renforcer – sensibilisation des publics

- Programmation de propositions artistiques qui sensibilisent le grand public aux thématiques liées à l'écoresponsabilité.

Pistes de développement :

- Remboursement des frais kilométriques pour les bénévoles
- Mise à disposition de véhicules électriques et mini bus par Bièvre Isère

Proposer un bus pour certaines soirées avec une proposition artistique pendant le trajet

2.4.3 Loisirs

Aménagement de la base de loisirs de Faramans : parcours Bien-être et sportif et aire de jeux

Description de l'action

Depuis 2021, Bièvre Isère Communauté aménage la Base de Loisirs de Faramans, afin de proposer, à la population et aux touristes, un site alliant activités de bien-être et activités sportives.

Un circuit « Bien-être » a été réalisé le long du marais.

En parallèle, un parcours d'orientation « découverte » permet en 10 stations de « jouer » pour découvrir les secrets de la faune et la flore locales.

Ce parcours a été utilisé par de nombreuses écoles afin d'initier les élèves aussi bien au parcours d'orientation, qu'à la préservation de la nature.

Un parcours d'orientation « sportif » est également à disposition, avec 30 balises.

La base de loisirs est également le point de départ de plusieurs parcours Trails et PDIPR et également le passage pour les pèlerins du chemin de Compostelle.

Une aire de jeux pour les 3 - 12 ans est également accessible gratuitement. Elle permet de développer sa motricité, au travers de jeux d'escalade, de corde ou de ponts suspendus.

Cette base a été aménagée pour permettre aux habitants de passer une journée entière en extérieur et satisfaire toute la famille avec diverses activités : aire de jeux, pêche, parcours d'orientation, parcours bien-être, golf, terrain de foot et de tennis, agrémenté de l'espace pique-nique, restaurant et camping...

Chiffres clés

- 2 600 guides du parcours d'orientation « découverte » distribués en 2023 (hors téléchargement sur internet). 5000 depuis l'implantation en 2021.
- 24 panneaux ont été créés avec l'aide de professionnels du territoire. Ils s'insèrent de manière discrète dans ce cadre de verdure, afin de préserver le cadre naturel et minimiser l'impact de l'homme.

Perspectives 2024

Création d'un nouveau parcours pédagogique, adulte et enfant, avec un nouveau circuit de 10 balises chacun (sur la thématique de la géologie).

2.4.4 Forêt

Fête de la Forêt et du Bois



Description de l'action

Le 2-3 septembre 2023 a eu lieu la fête de la forêt et du bois à Thodure. Cette fête a été organisée par l'Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) et l'Association de la Drôme des Collines Forestières (ADCF), associations de propriétaires forestiers, pour mettre en valeur la filière forêt bois

régional. L'animatrice de la charte forestière des Chambaran a tenu un stand pendant l'ensemble du week-end. Le Département, CNPF, ONF, Fibois et beaucoup d'autres professionnels de la filière étaient présents.

Chiffres clés

- 5 000 personnes présentes durant le week-end
- 2000€ d'aide versée par Bièvre Isère pour cet évènement en plus du stand tenu par l'animatrice

Perspectives 2024

La journée internationale de la forêt (21 mars 2024) et les Forestivités (novembre 2024) seront les gros évènements en direction du grand public pour les chartes forestières.

Animations scolaires et communication des Chartes forestières



Description de l'action

Depuis 2009, le territoire des Chambaran est doté d'une Charte forestière. Si la forêt est une composante importante de notre territoire, son fonctionnement, son exploitation, et l'utilisation du bois restent encore peu connus du grand public, en particulier des enfants. C'est pourquoi une des actions des chartes consiste à réaliser des animations auprès des enfants des écoles primaires.

Plus de 50 candidatures ont été réceptionnées pour la période scolaire 2023-2024. 15 classes de CM1-CM2 du massif ont été choisies pour réaliser 3 journées dédiées à ce programme d'animation :

- une journée sera organisée sur le thème de la filière bois, intégrant la découverte de la variété des métiers et les différentes possibilités de valorisation du bois ;
- la seconde journée sera consacrée à la fabrication de 3 jouets en bois par les élèves ;
- la troisième journée permettra aux élèves de découvrir l'écosystème forestier en passant 1 journée en forêt.

L'association Sylv'Acctes (partenaire des chartes) a également réalisé, dans une optique de sensibilisation des plus petits au milieu forestier, des livrets pédagogiques. Ces livrets ont été distribués dans les écoles lors des interventions.

Une exposition sur la forêt et l'histoire des Chambaran a circulé sur différents lieux en 2023. Cette exposition avait été réalisée en 2020 ayant pour fil conducteur un évènement intitulé « Changer de regard sur la forêt qui nous entoure ». Ainsi, des discussions ont eu lieu autour de tables rondes, d'ateliers pour les enfants ou encore de concours photos, grâce à cette exposition.

Le territoire de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux couvre 83 communes, avec un total de 111 écoles primaires. Le programme d'animation s'adresse aux jeunes entre 8 et 11 ans scolarisés dans les écoles du territoire, à destination de 9 classes de CM1-CM2 des écoles primaires. Le territoire de la charte forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux étant composé de 3 intercommunalités, 3 écoles par intercommunalités sont sélectionnées.

Chiffres clés

- 24 classes ont bénéficié d'animations scolaires sur le territoire des 2 chartes forestières.
- 63 jours d'animations au total sur les territoires des 2 chartes forestières.

Perspectives 2024

Les animations scolaires seront renouvelées en 2024-2025 pour les 2 chartes forestières.

2.4.5 Famille et solidarité

Améliorer l'accès aux droits et aux services publics

Description de l'action

Via le fonctionnement des espaces France Services, la population a ainsi accès à des permanences de 25 organismes en matière d'insertion, de création d'entreprises, d'emploi, de médiation familiale, etc.

Chiffres clés

- 2 agents d'accueil et d'orientation sont présents dans ces espaces France Services.
- Environ 8000 contacts dans l'année (téléphone, sur site, mails)

Perspectives 2024

Améliorer la coordination avec les autres espaces France Services fonctionnant sur le territoire mais non gérés par Bièvre Isère.

Aide au mode de garde : Permettre aux familles d'associer vie personnelle et vie professionnelle.

Description de l'action

Cette aide au mode de garde se fait via le fonctionnement de structures d'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans) et d'Accueils Collectifs de Mineurs (3-12 ans).

Chiffres clés

- 7 espaces accueil des jeunes enfants : 150 places.
- Entre 500 et 600 enfants accueillis chaque année.
- 6 accueils de loisir sans hébergement.
- Environ 800 enfants accueillis.

Perspectives 2024

Adapter les fonctionnements pour permettre aux familles qui en ont le plus besoin d'accéder à l'offre de services en priorité.

Animation sociale et parentalité

Description de l'action

3 volets :

- La ludothèque itinérante autour du jeu pour tout public.
- Le lieu d'accueil enfant parent (LAEP) autour du développement du jeune enfant – moins 3 ans
- Le projet parentalité de territoire concerté avec les acteurs locaux.

Chiffres clés

- Ludothèque : Environ 400 familles adhérentes
- Lieu d'accueil enfant parent : environ 30 enfants réguliers

Perspectives 2024

Poursuite du fonctionnement actuel avec une recherche de davantage d'articulation avec les autres acteurs du territoire.

2.4.6 Mobilités

Convention avec le Tacot Bièvre Valloire Mobilité



Description de l'action

Depuis plusieurs années, des réflexions et travaux sont menés sur la thématique de la mobilité entre Bièvre Isère et l'association Le Tacot Bièvre Valloire. En 2022, une convention d'objectifs a été signée entre Bièvre Isère et l'association le Tacot Bièvre Valloire Mobilité. Le Tacot mène une action de soutien à la mobilité destinée aux publics en insertion du territoire de Bièvre-Valloire.

Le Tacot a ainsi proposé plusieurs services :

- La location de mobylettes, de vélos et de VAE. (Mise à disposition de 20 VAE par Bièvre Isère)
- La mise à disposition d'informations
- Un transport à la demande sur prescription (mise à disposition d'un minibus 9 places)
- Un transport à la demande dans le cadre du dispositif « sport santé Bièvre Isère ».

Chiffres clés

Pour permettre la réalisation de ces actions, Bièvre Isère a versé une subvention de 20 091€ en 2023.

Bilan 2023 (arrêté au 30/10/2023)	Nombre de personnes ayant utilisé ce service	Autres statistiques
Transport à la demande (TAD)	93	54 025 kilomètres réalisés pour TAD
Cyclomoteurs	21	1615 jours de prêts
Vélos à assistance électrique (VAE)	21	1848 jours de prêts
Autopartage	7	232 jours de prêts

Tableau 8 : Bilan des actions menées en 2023 par le Tacot Bièvre Valloire Mobilité

Perspectives 2024

Bièvre Isère Communauté renouvelle en 2024 la convention et les actions menées avec le Tacot Bièvre Valloire Mobilité.

De plus, le service de location longue durée de Bièvre Isère sera géré par l'association Le Tacot (via rédaction d'une convention), le coût de ce service sur un an s'élève à environ 8 000 €.

2.4.7 Sport

Mise en place d'un dispositif de sport santé

Description de l'action

Le dispositif sport santé permet de proposer des activités physiques adaptées aux personnes souffrant de pathologies lourdes (maladies chroniques, lombalgies, diabète, cancer, Alzheimer...)

Accueil et orientation sur prescription médicale

Création d'un poste de référent Sport Santé en Bièvre Isère ayant pour missions :

- d'identifier les associations partenaires en mesure d'accueillir un public nécessitant des activités physiques adaptées ;
- de communiquer auprès des médecins du territoire ;
- d'augmenter l'offre d'activité pour répondre à davantage de personnes ;
- de mettre en place des actions de sensibilisation au sport santé en direction des seniors prioritairement.
- Bilan et orientation individuel et personnalisée
- Accompagnement des bénéficiaires vers une pratique autonome
- sensibilisation à une meilleure hygiène de vie et au bien être (nutrition, geste qui sauve, sophrologie...)
- organisation d'un forum sport-santé avec les partenaires associatifs et institutionnels (offre d'activité, mise en relation...)

Chiffres clés

- 6 cours spécifiques hebdomadaires « Activités Physique Adaptée (APA) » réservé exclusivement sur prescription médicale
- 170 personnes contactées
- dont :
- plus 140 bénéficiaires différents sur l'année accueillis dans les activités de bièvre Isère
- 56 personnes orientées sur les associations partenaires

Perspectives 2024

- poursuivre le dispositif en facilitant la prise en charge par les partenaires locaux (association)
- développer la communication auprès des professionnelles de santé
- Communiquer auprès de toute la population au bienfait du sport-santé

2.4.8 Santé

Diagnostic local de santé

Description de l'action

Bièvre-Isère Communauté souhaite soutenir et consolider sa politique en matière de santé en s'engageant dans un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de santé (ARS).

Dans ce cadre, l'Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes a été mandaté par Bièvre Isère Communauté pour réaliser un diagnostic local de santé sur son territoire, préalable à l'élaboration de ce contrat, qui a pour objectifs :

- de réaliser un état des lieux partagé sur la situation sanitaire du territoire et la mise à jour de pistes d'action possibles. ;
- de définir les enjeux de santé du territoire puis mener les actions concourant à améliorer la santé de la population ;
- de mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale en tenant compte des besoins et des leviers existants dans les territoires.

Le diagnostic s'est basé sur une analyse d'indicateurs statistiques (Assurance Maladie, INSEE...) et sur la réalisation d'entretiens collectifs avec les professionnels (de la santé, de l'éducation, de l'insertion, du cadre de vie et du logement) sur différentes thématiques :

- l'amélioration de l'accès aux soins ;
- la prévention et la promotion de la santé ;
- l'amélioration du parcours santé mentale sur le territoire ;
- le renfort d'une offre de soin adaptée au territoire.

Les résultats de ce diagnostic partagé ont été restitués à deux reprises en conférence des maires et auprès de chacun des organismes et institutions qui ont participé à cette démarche.

Chiffres clés

- une centaine de professionnels impliqués ;
- une dizaine de réunions de travail.

Perspectives 2024

- Structuration de la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé et d'un Conseil Local de Santé Mentale.

2.4.9 Commande publique

Mise en œuvre des clauses et critères sociaux et environnementaux dans la commande publique

Description de l'action

La loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021, introduit dans le Code de la commande publique un nouvel article L. 3-1, qui indique que : « La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».

Pour la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales, les acheteurs peuvent s'appuyer sur les nouveaux Cahiers des Charges Administratives Générales 2021 (CCAG) parus en mars 2021. Chacun des 5 CCAG contient un article relatif au développement durable afin d'intégrer ces considérations dans les marchés. Par ailleurs, les facilitateurs de clauses sociales du territoire peuvent conseiller et accompagner les acheteurs dans cette démarche.

Afin de mettre en œuvre les clauses sociales dans nos marchés publics, Bièvre Isère Communauté a signé une convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi du Pays Voironnais pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Chiffres clés

Récapitulatif	2022	2023
Nombre total de marchés	49	48
avec critères sociaux	0	0
avec critères environnementaux	38 soit 78 %	19 soit 40 %
avec clauses sociales	1 soit 2 %	5 soit 10 %
avec clauses environnementales	19 soit 39 %	11 soit 23 %

On constate une diminution des marchés avec critères environnementaux, du fait de la typologie des marchés passés.

Ceci s'explique aussi par les difficultés liées à la vérification des critères lors de l'analyse et au suivi des clauses dans l'exécution du marché. Bièvre Isère s'est rapprochée de la Région et de son service support (guichet vert) avec accès à des outils en ligne pour aider à l'intégration de ces critères. Concernant les clauses sociales, la présence d'un facilitateur a permis l'accompagnement des entreprises attributaires en les informant et en leur transmettant les candidatures des personnes éligibles aux clauses sociales et en effectuant le suivi. La collectivité n'a pas choisi de fixer des critères sociaux dans ses marchés car elle souhaite imposer la réalisation d'heures d'insertion sociale plutôt que de départager les candidats lors de l'analyse. Néanmoins, en 2023, 1 marché comporte 1 lot réservé à une entreprise adaptée.

Bilan des clauses sociales

Nombre d'heures réalisées	Nombre de participants
2127,50	4 personnes

Perspectives 2024

L'année 2024 permettra de poursuivre la mise en œuvre de la convention avec notre facilitateur de clauses sociales. Il conviendra également de mieux accompagner les services opérationnels dans la définition des critères et clauses environnementales via un travail commun avec la direction Transition Ecologique et Mobilités.

2.4.10 Ressources humaines

Déploiement du télétravail

Description de l'action

Objectif : développer et faciliter le télétravail pour tous les agents ayant des missions pouvant être exécutées en télétravail.

Chiffres clés

- Nombre de télétravailleurs :
 - o en 2022 : 89 ;
 - o en 2023 : 96.
- Nombre total d'agents sur emplois permanents
 - o en 2022 : 305 ;
 - o en 2023 : 326.

Perspectives 2024

Rédaction de guides du télétravail pour les encadrants et les télétravailleurs. Le droit à la déconnexion sera intégré au règlement du temps de travail mis en oeuvre en 2024. Une réflexion sera ouverte en 2024 sur l'aménagement du temps de travail en concertation avec les représentants du personnel.

2.5 Renforcer l'attractivité économique par la promotion de mode de consommation et de production durables

ODD 8 et 12 : Travail décent et croissance économique ; Consommation et production responsables



Projet de territoire : « Attirer les acteurs d'une ou plusieurs filières grâce à une politique volontaire »

Liens existants : Territoire d'industries, PCAET, COT

Actions

Forêt : Soutenir le dynamisme des filières locales de production de bois, projet d'approvisionnement territorial

Economie : Convention avec la chambre d'agriculture de l'Isère, chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, promotion et développement des circuits courts en agriculture, guide pratique pour les porteurs de projets agricoles

2.5.1 Forêt

Soutenir le dynamisme des filières locales de production de bois

Description de l'action

Cet axe est décliné sur plusieurs actions pour les 2 chartes forestières en 2023 :

- l'animation du réseau de professionnels et de propriétaires forestiers. ;
- la médiation autour des chantiers forestiers.

Perspectives 2024

Les chartes forestières ont pour objectif de renouer les liens entre les communes, les propriétaires forestiers privés et les exploitants en organisant des formations, notamment sur la question des réglementations des coupes.

Projet d'approvisionnement territorial (PAT) sur le massif des Chambaran

Description de l'action

Contexte du PAT :

Le massif des Chambaran évolue dans un contexte se prêtant particulièrement à la production de bois énergie, bien qu'il existe également d'autres filières comme la filière piquet présente historiquement sur ce site.

Fort de ce constat, dans les années 2005-2010, la Charte Forestière a commandé un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'association des Communes Forestières (COFOR). Réalisé en

2011, le PAT a montré une certaine tension sur la ressource. Ce PAT fut réalisé avec un taux de fiabilité d'environ 70-75%.

Si le rapport coût/résultat est très correct, il sous-entend une incertitude d'au moins 33 000 tonnes de bois (H=30%), ce qui n'est pas négligeable dans un contexte de fort prélèvement, en limite de la production biologique forestière (c'est-à-dire la part de bois biologiquement prélevable sans décapitaliser la forêt).

Plus de 10 ans après la réalisation du premier PAT des Chambaran, l'exploitation forestière pour la production de bois énergie dans les Chambaran a continué d'augmenter et elle est de moins en moins bien perçue par la population locale. Or, les enjeux liés à la transition écologique, sont aujourd'hui au cœur des politiques des collectivités locales dans le cadre notamment des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Collectivités et particuliers choisissent de plus en plus d'utiliser le bois comme combustible dans leurs choix de modes de chauffage.

Enjeux du PAT :

Au-delà des réductions de coûts, le recours au bois énergie participe aux politiques de transition écologique, grâce :

- à la lutte contre les effets de serre et la production d'une énergie renouvelable. Le développement du bois énergie est ainsi, un objectif fort des PCAET locaux,
- à une dynamisation globale du territoire grâce à la valorisation économique des ressources et des compétences locales,

Considérant que le bois énergie n'est une ressource renouvelable que s'il est conditionné à une gestion durable du patrimoine forestier, il est important pour les territoires ruraux « pourvoyeurs », tout comme pour les territoires « consommateurs », de connaître l'état de la ressource forestière et d'anticiper son évolution.

La population et les élus se posent ainsi des questions, sur la capacité du massif à absorber l'ensemble des besoins en bois énergie des territoires environnants.

C'est donc dans ce cadre, que les élus du territoire souhaiteraient connaître la capacité du massif, à supporter le rythme de production de bois énergie actuel et s'il n'engendre pas d'autres problèmes liés notamment à un appauvrissement de la biodiversité.

Chiffres clés

Plan de financement prévisionnel			
Plan d'Approvisionnement Territorial Bois-Biodiversité des Chambaran			
Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes TTC	
Réalisation des placettes	50 000 €	ADEME (50%)	50 000 €
Prestation IGN/COFOR	35 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (20 %)	20 000 €
Prestation ONF/INRAE	15 000 €	Département de l'Isère (2,5 %)	2 500 €
		Département de la Drôme (2,5 %)	2 500 €
		Autres financeurs (5 %)	5 000 €
		Autofinancement des EPCI (20 %)	20 000 €
Total des dépenses	100 000 €	Total des recettes	100 000 €

Tableau 9 : Plan de financement prévisionnel du Plan d'Approvisionnement Territorial des Chambaran

Perspectives 2024

La réalisation du PAT a été retardée suite à l'augmentation du temps nécessaire à la réalisation de l'inventaire des placettes. Pour la suite de ce PAT, l'objectif sera d'établir un plan d'action suivant les enjeux qu'il aura révélés. L'accent sera mis sur la biodiversité en partenariat avec le conservatoire des

espaces naturels, les associations travaillant sur l'enjeu de la ressource en eau. Le massif des Chambaran a également été choisi par le conservatoire botanique alpin pour mener son projet Sylvalp (2023-2027) qui consiste en la mise au point de protocoles de suivi de la biodiversité végétale en forêt à enjeux.

2.5.2 Accompagnement des entreprises locales

Convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère (CDA38)

Description de l'action



Bièvre Isère Communauté met en place une convention cadre avec la CDA38 depuis 2017.

Le plan d'actions, révisé annuellement, est cofinancé par la chambre d'agriculture et par Bièvre Isère Communauté.

Les actions menées dans le cadre de cette convention sont multiples :

Volet Economie :

- Accompagnement des porteurs de projets
- Installation / transmission agricole
- Connaissance de l'agriculture du territoire
- Agro-tourisme
- Formation

Volet Transition écologique et mobilités :

- Maîtrise de la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles
- Accompagnements des projets de méthanisation
- Animation territoriale (connaissance du territoire, communication)
- Améliorer l'adaptation au changement climatique du secteur agricole
- Lutte contre l'ambrosie (mobilisation du réseau de référents communaux, diffusion d'outils, repérage dans les communes, échange avec les agriculteurs)

Volet Eau et Environnement :

- Accompagnement des changements de pratiques des agriculteurs
- Développement de cultures filières à bas niveau d'intrants
- Sensibiliser le grand public
- Collecte de pneus

Chiffres clés

Volet économie

- 109 jours de conseillère territoriale
- 3 jours de conseillers spécialisés
- 31 295€ à la charge de Bièvre Isère

Volet Transition écologique et mobilités

- 39 jours de conseillère territoriale
- 30 jours de conseillers spécialisés
- 23 925 € à la charge de Bièvre Isère

Volet Eau et Environnement

- 6 jours de conseillère territoriale
- 235 jours de conseillers spécialisés
- 36 275€ à la charge de Bièvre Isère

Perspectives 2024

Renouvellement de la convention pour 2024 - 2027

Budget prévisionnel pour l'animation des 3 volets : 91 740 €

Création d'un volet « déchets » pour l'action collecte de pneus.

Création d'un guide pratique « Concrétiser son projet agricole en Bièvre Isère »

Description de l'action



L'agriculture connaît un renouvellement de génération sans précédent qui impose de porter une attention toute particulière aux porteurs de projet agricole.

Dans l'objectif de faciliter leurs installations, Bièvre Isère et la Chambre d'Agriculture de l'Isère ont créé un guide afin d'aider les porteurs de projet à identifier les étapes de la création ainsi que les partenaires présents sur le territoire.

Ce guide vient compléter les formations à destination des porteurs de projet (De l'idée au Projet et Certicrea), réalisées par la Chambre d'agriculture, sur le territoire et financées par Bièvre Isère Communauté.

Chiffres clés

- 800 exemplaires imprimés
- 158.76 € TTC

Perspectives 2024

Diffusion du guide à tous les partenaires et structures accompagnants les porteurs de projet.

Mise en place et animation de chèques cadeaux locaux : BI HAPPY SHOPPING

Description de l'action

Commercialisation de chèques cadeaux locaux, les chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, depuis 2015.

Cette action a pour objectif de limiter l'évasion commerciale vers les villes périphériques de Bièvre Isère, en proposant une alternative locale aux chèques cadeaux nationaux (de type CADHOC, KADEOS). Ce dispositif permet de favoriser la consommation locale en communiquant sur la richesse du commerce et de l'artisanat en Bièvre Isère.

Cette action permet de réduire l'utilisation de la voiture, en favorisant l'achat local.

C'est par ailleurs, une augmentation du pouvoir d'achat des salariés, qui bénéficient des chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, au travers de leur entreprise.

Les chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING ont également un rôle sociétal, permettant aux entreprises locales, achetant les chèques cadeaux pour leurs salariés, d'avoir un impact positif sur le commerce de proximité et leur territoire.

Chiffres clés

- Budget : 55 000€
- 163 commerçants adhérents
- 1 320 000€ de chèques cadeaux achetés par des entreprises locales et dépensés dans les commerces de proximité, depuis 2015.
- refont des supports de communication en 2023, pour gagner en visibilité.
- Animation à la rentrée, avec communication Radio et gain de plus de 7 000€ de chèques cadeaux.
- Baisse de l'évasion commerciale de 8 points

Perspectives 2024

Augmenter le nombre de commerçants adhérents.

Augmenter la visibilité grand public des chèques au travers d'animations.

Promotion et développement des circuits courts en agriculture

Description de l'action

Impression et diffusion d'un guide répertorient l'ensemble des producteurs ayant un point de vente à la ferme (diffusé dans le Bièvre Isère Magasine et dans les points de vente). Ce guide a pour objectif de mettre en valeur les agriculteurs produisant, transformant et vendant leur production en directe. Il favorise ainsi la consommation locale et responsable.

Il est répertorié dans le guide, les productions maraichères, fromagères, les transformations de viande, et les autres transformations alimentaires.

On retrouve également l'ensemble des magasins de producteurs et les points de vente collectifs, les listes des marchés communaux ainsi que le tableau de saisonnalité des fruits et légumes, pour une consommation responsable.

En complément du guide des producteurs, une signalétique commune a été proposée à tous les producteurs locaux, afin d'avoir un panneau d'entrée mentionnant leur activité et leur horaire.

Ce panneau commun aux couleurs de notre marque touristique « Terres de Berlioz » permet aussi bien aux habitants du territoire, qu'aux touristes de repérer tous les points de vente à la ferme.

Chiffres clés

- 28 000 exemplaires : coût impression : 6 774€ TTC
- 55 plaques de signalétique : coût : 3 000€TTC

Perspectives 2024

Mise à jour du guide version papier et sur internet

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

2.6 Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Projet de territoire : « Faire de Bièvre Isère un territoire exemplaire en matière d'énergie, de qualité de l'air et d'économie circulaire ».

Liens existants : PCAET, PLH, Bilan GES, COT

Actions

Mobilités : Challenge mobilité, plan de protection de l'atmosphère grenobloise, primes vélo

Habitat : Prime air bois

Ressources humaines : Forfait mobilités durables, formations à l'écoconduite

2.6.1 Mobilités

Challenge mobilité 2023 :



Description de l'action

Le 1 juin dernier a eu lieu le challenge mobilité. Bièvre Isère Communauté y a participé pour la quatrième année consécutive. Les agents de la collectivité, les entreprises et les communes ont été invités à participer.

Le but de cette journée : Sensibilisation à la pratique des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Le jour J, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, de la course, du vélo, du covoiturage, du télétravail, du coworking...

Bièvre Isère Communauté s'est mobilisée avec l'AGEDEN pour un challenge mobilité scolaire vers toutes les écoles primaires du territoire les 3 premiers vendredi du mois de mai.

Les actions 2023 :

Les actions mises en place pour les agents de Bièvre Isère Communauté

- **4 points d'accueil** à partir de 8h00
 - Saint-Etienne de Saint-Geoirs – siège
 - La Côte Saint-André – Aqualib / médiathèque
 - Saint-Jean de Bournay – locaux administratifs
 - La Côte Saint-André – Centre technique
 Dont une salle de Coworking par site.
- **Une tombola et un Concours photo** (chèques Bi happy, places Arts en Herbe, Aqualib, golf, goodies...)
- **Des prêts de VAE** (nombre et date à définir)
- **Un « challenge interne »** entre les sites de Bièvre Isère Communauté
- **Possibilité de tester les VAE** devant les stands

Les actions mises en place en externe

- **Incitation des communes à s'inscrire au Challenge Mobilité** via un parrainage de Bièvre Isère Communauté et mise en place d'une assistance
- **Incitation des entreprises à s'inscrire au Challenge Mobilité** et proposition de **Prêt de VAE sur une semaine** aux salariés des entreprises (pour le moment 3 entreprises volontaire : Elydan, Guillaud Traiteur, Ambulance Cumin)
- **Accueil ouvert aux entreprises et communes sur les stands de Bièvre Isère**
- **En amont, le Challenge mobilité scolaire** organisé par l'Ageden avec le soutien de Bièvre Isère Communauté pour les écoles primaires



Chiffres clés

Les principaux résultats de l'année 2023 :

Cette année, la 13ème édition s'est tenue le jeudi 1er juin 2023. C'est désormais un événement incontournable pour Bièvre Isère Communauté et le territoire. Il s'agit de la 4ème participation pour Bièvre Isère Communauté.



- Avec 75 participants et 1 400 km en autosolisme évités, l'édition 2023 du challenge mobilités marque donc notre meilleure mobilisation à Bièvre Isère Communauté !
- Tous ensemble et à notre échelle, nous avons réduit l'usage de la voiture individuelle : en évitant de nous déplacer grâce au télétravail ou en optant pour une mobilité durable comme la marche, le vélo, le covoiturage, le bus, le train...
- Qui plus est, 84% des 58 participants qui n'ont pas opté pour le télétravail ont expérimenté un nouveau moyen de transport pour se rendre au travail.
- En moyenne, nous avons privilégié le covoiturage et le télétravail lorsque notre domicile est à 20 km de notre lieu de travail. Pour une distance proche de 10 km, nous avons opté pour le vélo.

Perspectives 2024

Participation au challenge mobilité en 2024 :

5ème participation pour Bièvre Isère.

Actions pour 2024 :

- Maintien de la dynamique pour la challenge mobilité pour l'année 2024 : sollicitation des entreprises ainsi que des communes pour les motiver à participer.
- Maintien de la location de vélo à assistance électrique pour les entreprises et agents volontaires
- Tombola et concours photos pour promouvoir la journée et inciter les agents à jouer le jeu le temps d'une semaine ou d'une journée.
- Propositions de nouveaux ateliers : réparation vélos, test des vélos à assistance électrique.

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) Grenoble Alpes Dauphine

Description de l'action

La qualité de l'air constitue un problème majeur de santé publique. L'enjeu de la qualité de l'air de l'agglomération grenobloise fait l'objet d'un suivi particulier. Bièvre Isère communauté fait partie de la zone administrative de surveillance. Le plan de protection de l'atmosphère est un outil qui permet de planifier des actions pour respecter les valeurs limites de concentration de polluants atmosphériques. Le plan d'actions du PPA touche plusieurs thématiques sur lesquelles ont été organisés des commissions en 2023 afin de juger de l'avancement des actions:

- **Le résidentiel - tertiaire**
 - Limiter l'utilisation des appareils de chauffage non performants → créer une dynamique sur les nouveaux fond air bois. Depuis le 1er avril 2023 l'installation d'appareils flamme verte ou

équivalent est obligatoire. Des discussions engagées avec la répression des fraudes pour des contrôles en 2024.

- Augmenter l'utilisation de bois de qualité → amorcer une action sur le bois bûche.
- Intégrer la qualité de l'air dans la rénovation
- Réduire l'utilisation de produits émissifs en COVNM
- **L'agriculture**
 - Agir sur la connaissance des enjeux de qualité de l'air dans l'enseignement agricole. → Création de rencontres, webinaires. AMI qualité de l'air (lycée de la Côte Saint André Lauréat),
 - Soutien des labels vertueux
 - Soutient à l'utilisation de techniques moins émissives → actions avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère.
- **La mobilité et l'urbanisme**
 - Développer les alternatives à l'autosolisme → travail sur l'intermodalité
 - Mettre en place une ZFE pour les véhicules particuliers et poursuivre la ZFE VUL/PL → effective depuis juillet sur Grenoble Alpes Metropole.
 - Réduire la vitesse sur les voies rapides et surveiller les émissions
 - Amplifier la conversion énergétique des flottes
 - Prendre en compte la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme
- **L'industrie**
 - Réduire les émissions des industriels IED → 4 arrêtés préfectoraux complémentaires
 - Réduire les émissions des petites chaudières → rappel de l'obligation de déclaration des petites chaudières, mise en place d'un fonds chaleur ADEME / Département.
 - Réduire les émissions des carrières et plateformes de transit → 4 arrêtés préfectoraux carrières.
 - Réduire les émissions des chantiers
- **Transversale**
 - Renforcer les contrôles des ICPE soumis à déclaration
 - Améliorer le dispositif de pic de pollution → amélioration via un bulletin de vigilance et communication.
 - Réduire le brûlage des déchets verts → réalisation de 3 plaquettes à destination des agriculteurs, particuliers et maires. Réalisation de la campagne « AU FEU ! » piloté par France Nature Environnement.
- **Communication**
 - Création d'une plateforme d'échange pour la Communauté (collectivités du PPA)
 - Création de la marque « Volont'air » pour communiquer sur la qualité de l'air
 - Utilisation de la plateforme Air attitude pour mettre en avant les retours d'expériences.

Chiffres clés

- 30% des actions du PPA ont été réalisées en 2023
- 30% des actions sont en cours de réalisation
- 100 000€ demandés pour la mise en place d'actions en 2024
- 125 000€ pour les AAP Mission Air régionaux en 2024

Perspectives 2024

- **Le résidentiel - tertiaire**
 - Communiquer
 - Promotion des clauses « causons d'ozone »

- Fournir des modèles des certificats de conformité pour les professionnels
- Contrôle sur les ventes illégales de bois bûche.
- **L'agriculture**
 - Autoconstruction du matériel agricole d'épandage
 - Intégration de la qualité de l'air dans le programme d'alimentation inter territorial (PAIT)
- **La mobilité et l'urbanisme**
 - Feuilles de routes modes actifs à partager avec les communes AOM.
 - Mise en place de l'observatoire des émissions A480
- **L'industrie**
 - Poursuivre la prise d'arrêtés préfectoraux pour les plateformes de concassage
 - Communiquer sur les arrêtés préfectoraux pris auprès des professionnels
 - Mettre en place une surveillance des rejets des petites chaudières
 - Amorcer le travail sur les chantiers propres
- **Transversale**
 - Rédaction concertée d'un nouvel AP Brûlage à l'air libre
 - Contrôle des chaudières à déclaration et des stations-service
 - Campagne de contrôle ZFE sur les crit' AIR 5
 - Intégration des PM2,5 dans le dispositif de pic de pollution
- **Communication**
 - Format des réunions pour une meilleure représentativité
 - Créer des échanges en bilatérale avec les acteurs pour une plus grande implication
 - Lancement et vie de la Communauté
 - Mise en œuvre de la stratégie de communication
 - Signature d'une charte de communication
 - Création d'un outil simplifié pour la récolte des indicateurs

Primes pour l'achat de vélos

Description de l'action



Pour inciter à l'usage du vélo au quotidien et favoriser ainsi une mobilité décarbonée et bénéfique pour la santé, Bièvre Isère Communauté a mis en place depuis début 2022 une prime à l'achat de vélos pour les habitants du territoire.

Il s'agit d'outil majeur pour aider les habitants dans leur démarche de mobilité décarbonée et du déclenchement du passage à l'acte vers l'achat d'un VAE. De plus d'après l'étude ADEME (INDDIGO), le service « aide à l'achat » est le service le plus efficace pour réduire les émissions de CO₂. Cela se confirme

puisque 51% des demandeurs de la prime ont indiqué qu'ils n'auraient pas acheter un VAE sans cette aide à l'achat.

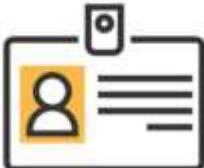
Fort de son succès, Bièvre Isère Communauté souhaite prolonger pour sa 3^{ème} année consécutive la prime vélo et l'adapter suite aux retours d'expériences des deux premières années afin de s'ajuster au mieux aux besoins du territoire.

Chiffres clés

Avec l'aide des questionnaires complétés par les demandeurs, nous avons pu réaliser le profil type du demandeur sur le territoire de Bièvre Isère :

Le profil type :

- Une **femme**
- De **plus de 41 ans**
- En **couple** et en **activité**
- Avec un revenu fiscal **supérieur à 13 489€**
- Moyen de transport principal, **la voiture**
- Dispose d'une **voiture** et d'un **vélo** classique
- **Pratique déjà le vélo** sur le territoire
- Le vélo est utilisé principalement pour les **loisirs (1^{er})**, les **achats (2^{ème})** et le **travail (3^{ème})**.
- L'achat de ce vélo remplace la voiture pour **ces trajets de moins de 25km très régulièrement** (2 fois par semaine).



D'autres statistiques sont très intéressantes :

- 371 VAE / 49 vélos classique / 2vélos cargos aidés, soit 73% des demandes sont accordées.
- Les refus principaux sont : le VTT (12%) et des demandeurs hors territoire (9%).
- Pour la moitié des demandeurs, la prime vélo est un levier pour l'achat d'un vélo électrique.
- Les retraités représentent 1/3 des demandeurs.
- 1/3 des demandeurs ont un revenu fiscal inférieur à 13 489€*.
- A 80%, la voiture est le mode de déplacement principal
- Les étudiants représentent moins de 1% des demandes.
- 1 demandeur sur 10 utilise le vélo pour ses déplacements du quotidien (devant la voiture).
- Le vélo électrique remplacera la voiture pour ses déplacements dans 50% des cas.
- 4% (soit 18 demandeurs sur 511) ne disposent pas de voiture.
- 1/3 des demandeurs utilisent le vélo seulement pour les loisirs.
- 1 demandeur sur 2 est un pratiquant régulier du vélo (2 fois par semaine).
- 25% des trajets font moins de 10km et 50% des trajets sont inférieurs à 20km.

Des statistiques sur le prix des vélos et la localisation des achats, nous a aussi permis d'adapter l'aide :

- 66% des personnes aidées ont acheté un VAE en dessous de 2000€ TTC.
- 86% des aides accordées l'ont été pour des VAE à un prix inférieur à 3 000 € TTC.
- Plus de 50% des vélos sont achetés chez Décathlon / Gosport / Intersport (chaîne de magasin de sport niveau national).
- 25% des achats ont été réalisés dans des magasins spécialisés dans le vélo et locaux (Bièvre Isère et territoires voisins).
- 1/3 des achats des vélos aidés a été réalisé sur le territoire.



Perspectives 2024

Dans la continuité du verdissement de la mobilité sur le territoire, Bièvre Isère Communauté prolonge une nouvelle fois la prime vélo sur l'année 2024 en proposant des modifications d'éligibilité permettant de favoriser le dynamisme économique local ainsi qu'une consommation plus responsable en rendant les vélos d'occasion éligibles.

Cette aide à l'achat pour un vélo neuf ou d'occasion est proposée par la Communauté de Communes de Bièvre Isère, sous réserve de l'acheter auprès d'un commerçant ou d'une association du territoire. Elle n'est pas soumise à des conditions de revenu. Toutefois le prix d'achat du vélo ne devra pas dépasser 3 000 € pour un vélo à assistance électrique et 5 000 € pour un vélo cargo. Cette aide est cumulable avec les aides de l'État.

Le dispositif d'aide financière s'adresse aux :

- Particuliers
- Personnes physiques âgées de plus de 18 ans
- Résidents sur le territoire de Bièvre Isère Communauté (résidence principale)

Dans une limite :

- D'une seule aide par foyer fiscal par an
- D'une seule aide par personne physique sur la durée du dispositif

2.6.2 Habitat

Prime air bois

Description de l'action



Bièvre Isère Communauté fait bénéficier aux habitants du territoire le dispositif Prime Air Bois, incitant au remplacement de chauffages au bois vieillissants par des systèmes plus performants et à émission réduite de particules fines.

L'objectif de distribution de 300 primes sur le territoire a été atteint en 2023.

Chiffres clés

- Renouvellement de 80 modes de chauffage au bois plus performant (flamme verte) en 2023
- Impact sur l'activité des installateurs/artisans locaux
- Budget : 55 000 €
- Nombre de personnes touchées : 80 ménages (soit 80% de l'objectif annuel)

Perspectives 2024

Réflexion à engager sur le devenir du dispositif suite au bilan triennal du programme local de l'habitat (PLH).

2.6.3 Ressources humaines

Forfait mobilités durables

Description de l'action

But de l'action : encourager les agents à covoiturer ou à utiliser des modes de transports doux p.
Le forfait mobilités durables a évolué en 2023 et bénéficie aux agents qui se sont déplacés en vélo (y compris à assistance électrique), en covoiturage ou en engin de déplacement personnel motorisé non thermique pour leur trajet domicile-travail au moins 30 jours dans l'année. Le montant du forfait est défini par paliers :

- 100 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 euros lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

Chiffres clés

- Nombre d'agents bénéficiaires du forfait Mobilités durables
 - o au 31/12/2022 : 15
 - o au 31/12/2023 : 43 soit 8% de plus qu'en 2022.
 - Entre 30 et 59 jours : 12
 - Entre 60 et 99 jours : 8
 - 100 jours ou plus : 23

Perspectives 2024

Communiquer aux agents les dispositions à plusieurs moments clés de l'année 2024.

Formations en lien avec le développement durable

Description de l'action

Déploiement du volet Développement durable du plan de formations pour :

- ⇒ Sensibiliser l'ensemble des agents
- ⇒ Proposer des formations adaptées aux métiers

Des formations d'éco-conduite sont notamment proposées aux agents. En priorité, sont ciblés les agents qui utilisent quotidiennement un véhicule de service dans le cadre de leurs missions.

Chiffres clés



Eco-conduite : 5 agents formés en 2023.

Atelier sobriété animé par l'ADEME le 01/12/2023, nombre de participants :

- 9 agents,
- 4 élus.

Perspectives 2024

Déploiement de l'éco-conduite et organisation de formations ouvertes aux élus et agents.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/2024



ID : 038-200059392-20240212-001_2024_DEL-DE

En résumé

Stabilisée sur son nouveau territoire depuis 2016, Bièvre Isère Communauté est une communauté de communes qui s'engage fermement pour participer de l'effort collectif face aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux. Elle s'appuie sur son expertise territoriale et de nouveaux partenariats, clefs de la réussite de ce changement de paradigme.

Bièvre Isère Communauté structure désormais ses politiques publiques par l'adoption de stratégies transversales en faveur du développement durable. Fin 2022, elle se dote d'une nouvelle direction Transition écologique et Mobilités, qui compte 7 agents début 2024.

Cette direction assure une transversalité renforcée avec l'ensemble des directions pour s'approprier, partager et répondre collectivement aux nouveaux défis de l'intercommunalité. Sur la base d'un audit exigeant et exhaustif du fonctionnement de l'intercommunalité, de ses politiques et de ses sphères d'influence au regard des enjeux climat, air, énergie et économie circulaire, elle élabore avec l'ensemble des directions un cap opérationnel qu'elle soumettra à l'Agence nationale de la Transition écologique (ADEME) mi-mars 2024.